



# **COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS**

## **2017**

Comptes annuels consolidés et audités de la société  
Coil S.A./N.V.

pour l'exercice clos le 31 décembre 2017  
préparés conformément aux normes IFRS

## RAPPORT DE GESTION

### Chiffres clés :

#### Définitions :

« K€ »

EBITDA

'000 Euros

Résultat d'exploitation + dotations aux amortissements

<b>Exercice clos le 31 décembre (K€)</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Compte de résultats</b>		
Chiffre d'affaires	29.686	33.009
Résultat d'exploitation	4.944	5.330
Marge d'exploitation	16,7%	16,1%
Résultat avant impôts	4.272	4.712
Résultat net	4.171	4.657
Marge nette	14,1%	14,1%
<b>Cash Flow</b>		
EBITDA	7.765	7.961
EBITDA/Chiffre d'affaires	26,2%	24,1%
Free Cash Flow (EBITDA — Investissements)	1.679	1.262
<b>Bilan</b>		
Fonds de roulement opérationnel (Stocks / Créances - Creditors)	171	1.336
Actif immobilisé corporel	37.153	34.483
Actif Total	54.390	55.292
Dettes à long terme	8.681	9.837
Capitaux propres	32.260	29.382

### Activité

#### Conditions du marché

Le marché des produits de la Société reste solide malgré la faiblesse des économies en Europe, en particulier en Europe du Sud. Si l'économie espagnole se renforce, le marché italien (un très grand marché pour l'aluminium) demeure déprimé. Les grandes économies d'Europe du Nord montrent, quant à elles, des signes encourageants de retour à des niveaux de croissance plus élevés en 2018.

En dehors de l'Europe, la société continue de bénéficier d'un fort intérêt en Amérique du Nord, où le produit C-Brite a attiré l'attention des architectes qui recherchent des finitions plus brillantes pour l'intérieur et l'extérieur des bâtiments.

En Asie, dans un contexte de haut niveau d'activité dans la construction, les produits de la Société confirment leurs premiers balbutiements sur ce marché naissant avec d'importantes nouvelles réalisations en Chine, à Hong Kong, en Thaïlande et en Malaisie. Le marché asiatique est important pour la Société non seulement pour ses volumes potentiels, mais aussi parce que la demande est généralement focalisée sur des traitements à haute valeur ajoutée.



Au premier trimestre 2017, l'activité a été impactée par un ralentissement dû au déstockage dans le secteur de la distribution en Europe. Ce phénomène, provoqué par de fortes hausses du prix de l'aluminium, conduit les distributeurs à différer leurs achats dans l'espoir que la hausse des prix soit temporaire. Les distributeurs consomment généralement leurs stocks en 3 mois environ et sont ensuite obligés de reprendre leurs achats. En général, la demande sous-jacente d'anodisation continue ne fluctue pas.

De façon exceptionnelle, la très forte volatilité du prix de l'aluminium au cours de la deuxième quinzaine de décembre 2017 a entraîné une répétition de ce phénomène de déstockage au premier trimestre 2018

En 2017, la société italienne Almeo a annoncé la construction d'une nouvelle ligne d'anodisation en continu près de Milan pour un montant de 10,0 millions d'euros. Cette ligne, qui aurait apparemment des spécifications similaires à la ligne 6 à Bernburg - rappelons que l'investissement total dans la ligne 6 s'est établi à 24,5 millions d'euros -, devait entrer en production en janvier 2018. A la date de ces comptes, il ne semble pas que cette ligne soit encore opérationnelle. Il est donc impossible d'évaluer la qualité, les aptitudes et la capacité de cette ligne, ainsi que l'impact qu'elle pourrait avoir sur l'activité de la Société dans un contexte de croissance du marché de l'anodisation en continu dans le monde entier, en particulier en dehors de l'Europe. Des investissements similaires en Italie au cours des dernières années n'ont eu qu'un impact limité sur les activités de la Société.

## Résultats

2017 est une année de transition. Avec deux investissements majeurs achevés au cours de l'année, les comptes de la Société sont nécessairement marqués par un niveau élevé de coûts de démarrage avec notamment un dédoublement des coûts de personnel et de production.

Le chiffre d'affaires 2017 s'élève à 29.686 K€. Il est en baisse de 10,1% par rapport à une base de comparaison particulièrement élevée en 2016 qui avait vu le chiffre d'affaires croître de 32,3% pour atteindre un niveau record.

Les ventes de services d'anodisation (25.388 K€) sont en baisse de 9,7 % par rapport à 2016. Elles ont été principalement pénalisées par la volatilité importante de la demande des distributeurs de métaux compte tenu des fluctuations du prix de l'aluminium, en particulier au deuxième et quatrième trimestre de l'exercice. Cet impact, amplifié par l'effet de base défavorable, a été partiellement compensé par la diversification du mix-produit-client, notamment dans le domaine du panneau composite en aluminium où COIL a continué à renforcer ses positions.

Après une année 2016 record, les ventes d'offres packagées (anodisation métal inclus) ont consolidé leur développement international avec la livraison de plusieurs commandes importantes en Europe, en Asie et aux Etats-Unis. Sur l'ensemble de l'exercice, elles s'établissent à 4.298 K€ (-12,1%) et représentent 14,5 % du chiffre d'affaires total contre 14,8 % en 2016.

Malgré la baisse des ventes et le poids des charges non productives de mise en service de la ligne 6, l'EBITDA enregistre un retrait limité de 2,5% (- 196 K€) par rapport à l'an dernier : il s'établit à 7 765 K€, soit 26,2% du chiffre d'affaires. La diminution de la marge brute (- 3 910 K€) et l'augmentation des charges de personnel (+ 640 K€) sont compensées par la baisse des autres charges (- 4 352 K€). Les amortissements d'immobilisations corporelles progressent de 376 K€ et incluent des amortissements de la nouvelle ligne 6 en Allemagne pour un montant de 312 K€. Les amortissements d'immobilisations incorporelles s'établissent de 295 K€.

Le résultat d'exploitation baisse de 7,3% pour s'établir à 4 944 K€ contre 5 330 K€ en 2016.



Après des charges financières nettes de 672 K€, le résultat avant impôts s'établit à 4 272 K€.

La société belge détient toujours d'importantes pertes fiscales reportables, alors que la société allemande enregistre en 2017 une charge d'impôts pour un montant de 101 K€. Le montant des impôts différés est normalement influencé par une diminution du taux d'imposition en Belgique de 33,99% à 29,58% en 2018 et 2019 et à 25% à partir de 2020. Cette diminution a une influence estimée de 323 K€ sur les impôts différés de l'actif. Par le passé, les estimations de la partie recouvrable des pertes fiscalement transférables par le conseil d'administration ont été relativement prudentes. C'est pourquoi le conseil d'administration est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un ajustement des impôts différés.

Pour finir, le résultat net atteint 4 171€, en baisse de 10,5% par rapport à 2016.

## **Bilan**

Le bilan est caractérisé par les importants investissements réalisés pour agrandir et améliorer le parc industriel de la Société. En 2017, la Société a investi 7 238 K€, dont 2 760 K€ en Allemagne et 4 478 K€ en Belgique.

En Allemagne, la ligne 6 est entrée en production en octobre 2017. Il est rappelé que la Société a obtenu des subventions lors de la construction de l'usine à Bernburg en Allemagne. Les conditions suspensives (notamment en termes de création d'emplois) n'ayant pas été atteintes compte tenu de l'évolution de la portée et de la nature du projet au cours de la période d'investissement, une provision pour remboursement de subventions de 1 125 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2017 (voir note 12). Il convient de souligner que la Société a l'intention de se défendre afin que les subventions ne soient pas remboursées.

En Belgique, la société a finalisé en décembre 2017 un nouvel investissement stratégique d'un montant de 4 337 K€, comprenant une ligne d'anodisations par lots (4 028 K€) et une ligne de coupe à longueur (309 K€).

Dans ce contexte, les immobilisations augmentent significativement pour atteindre 45 104 K€ au 31 décembre 2017 contre 42 589 K€ à fin 2016. La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles enregistrées au moment de l'acquisition de l'ancienne société italienne Italfinish s'établit à 6 278 K€ au 31 décembre 2017.

La valeur des stocks baisse de 237 K€, principalement en raison de la diminution des stocks de produits finis.

Les créances diminuent compte tenu de la baisse importante des ventes au quatrième trimestre 2017 en comparaison d'un quatrième trimestre 2016 particulièrement élevé.

Les liquidités sont en baisse de 1 217 K€ pour ressortir à 1 120 K€ au 31 décembre 2017.

L'endettement financier brut diminue légèrement de 74 K€ pour s'établir à 14 135 K€ à fin 2017. Au cours de l'exercice, la Société a remboursé des emprunts pour un montant de 3 432 K€ et a simultanément contracté d'autres emprunts en liaison avec les investissements en Belgique pour un montant de 3 350 K€.

Le poste créditeurs s'établit à 6 357 K€. Les provisions sont en diminution de 915 K€ pour atteindre 1 501 K€. Cette diminution concerne principalement une baisse de 750 K€ de la provision relative au remboursement éventuel de subventions.

Les capitaux propres s'établissent à 32 260 K€, en hausse de 2 878 K€ par rapport au 31 décembre 2016. Cette progression tient principalement compte du résultat de l'exercice 4 171 K€, de l'augmentation de capital réservée de 121 K€ et du paiement d'un dividende intercalaire de 1 396 K€.

## Programme d'investissement

2017 a été une année de changements importants pour la Société.

Au cours de la même année, la Société a achevé son programme d'investissements d'un montant global de 28,8 M€ portant sur l'installation de sa ligne 6 en Allemagne et sa nouvelle ligne Aloxide en Belgique, avec pour objectif de conforter sa stratégie et de renforcer son leadership mondial pour les années à venir.

Sur le site de Bernburg en Allemagne, une nouvelle ligne ultramoderne d'anodisation en continu a été achevée pour un investissement total de 24,5 M€. Cette ligne, d'une capacité annuelle de 15 000 tonnes, permet de traiter des bobines d'aluminium jusqu'à 3,5 mm d'épaisseur et 2 000 mm de largeur. Elle a également la capacité de réaliser des colorations électrolytiques (à l'épreuve des UV) à haute valeur ajoutée.

En combinaison avec les capacités et les aptitudes de la ligne 5, la ligne 6 permet au site de Bernburg de devenir le plus grand site de production d'anodisation en continu au monde. Focalisé sur les marchés de la distribution et de l'architecture, il se positionne également comme le centre d'exportation du Groupe en dehors de l'Europe. Un certain nombre de fonctions, telles que le service à la clientèle, l'échantillonnage et la commercialisation, ont été établies en Allemagne pour soutenir l'élargissement de l'activité.

Dans le même temps, un certain nombre de changements importants ont été apportés au site de Landen, en Belgique.

La ligne 4, achevée en 1996, a été démantelée au cours de l'exercice. Cette ligne n'avait jamais réussi à réaliser son potentiel en raison de sa complexité et de sa capacité dimensionnelle mal adaptée. En l'absence de nouveaux marchés spécifiques, la décision a été prise de fermer cette ligne. Sa fermeture a permis de libérer l'espace de production et les capacités d'appui pour installer la nouvelle ligne Aloxide.

Cette ligne d'anodisation par lots hautement automatisée a été acquise en 2015 parmi les actifs de la société italienne Italfinish, puis déplacée en Belgique et fortement reconçue. Associée au système de gestion des processus existant sur le site de Landen, la ligne Aloxide permettra à la Société de produire des tôles pré-anodisées, utilisant un procédé entièrement compatible avec le produit anodisé continu existant.

Pendant de nombreuses années, la Société est passée à côté de nouveaux marchés et de nouveaux projets car la quantité minimum de commande était d'au moins une bobine, soit supérieure à 4 tonnes - une bobine étant la quantité nécessaire pour traverser une ligne d'anodisation en continu.

La nouvelle ligne Aloxide donne à la Société une flexibilité de production accrue pour la réalisation d'échantillonnage, de maquettes et de commandes de taille inférieure - par exemple, pour les marchés du design et de la décoration. Elle est ainsi capable de produire n'importe quelle quantité, depuis quelques tôles jusqu'aux quantités nécessaires pour un projet complet. Elle permettra également à la Société d'élargir sensiblement sa gamme de produits.

C'est un investissement stratégique majeur pour renforcer le cœur de métier de la Société.

Avec l'arrivée de la ligne 6, la Société a temporairement mis hors service sa ligne 3 en Belgique (avec des produits et des capacités dimensionnelles similaires). Cette ligne, qui constitue l'épine dorsale de l'activité de la société depuis 1985, sera réaménagée avant de reprendre service pour développer les capacités d'anodisation en continu.

Le personnel de production existant sur la ligne 3 a été transféré vers la nouvelle ligne Aloxide. Cette nouvelle activité n'a pas eu d'impact sur les effectifs en Belgique.



Avec la nouvelle capacité Aloxide, le site de Landen est désormais spécialisé dans l'anodisation en continu de métal mince et dans les projets de niche.

L'achèvement de l'ensemble de ce programme d'investissements permettra de réduire les dépenses d'investissement annuelles de la Société à environ 1,5 million d'euros par an et devrait lui permettre de fournir aux actionnaires un solide rendement sur leur investissement.

## Conclusions

Le marché des produits de la Société continue d'être sain.

L'aspect métallique du produit de la Société permet une créativité de conception recherchée par les architectes. La Société a considérablement étendu sa gamme de finitions. De plus en plus, la Société présente l'aluminium anodisé en continu comme un substitut aux matériaux plus traditionnels et coûteux comme le zinc, l'acier inoxydable ou le cuivre. Son produit présente en outre tous les avantages de l'aluminium - il est léger et entièrement recyclable. Au cours des dernières années, le marché des panneaux composites en aluminium a également adopté l'aluminium anodisé en continu, ouvrant un nouveau marché important dans les matériaux composites.

L'effroyable incendie de la Grenfell Tower à Londres a recentré l'attention sur l'utilisation de matériaux de construction adéquats et de haute qualité, offrant une forte performance face au feu. À cet égard, les produits de la Société font d'excellentes références et les changements attendus depuis longtemps dans les normes de construction à travers le monde devraient soutenir le potentiel de croissance du marché de l'aluminium anodisé.

Avec les nouveaux investissements réalisés en 2017, la Société a diversifié davantage sa capacité dimensionnelle et sa flexibilité de production. Elle dispose en particulier d'une base plus flexible pour développer de nouveaux produits. La ligne Aloxide devrait ainsi constituer une nouvelle source de croissance importante pour les activités de la Société. Une capacité supplémentaire d'anodisation en continu de 15 000 tonnes reste en réserve.

## Déclaration portant sur les informations contenues dans le rapport financier du 31 décembre 2017

Le Conseil d'Administration a autorisé la publication de ce rapport annuel lors de sa réunion le 26 avril 2018.

Nous attestons au nom et pour compte de la société Coil S.A./N.V., qu'à notre connaissance les états financiers consolidés pour la période clôturée au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion pour la période clôturée au 31 décembre 2017 contient un exposé fidèle des informations exigées en vertu des lois et correspond aux états financiers consolidés.

James Clarke, Président du Conseil d'Administration  
Finance & Management International NV, Administrateur délégué représenté par Timothy Hutton

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre (K€)	Note	2017	2016
<b>Chiffre d'affaires</b>	2	<b>29.686</b>	<b>33.009</b>
Variation des stocks	9	237	518
Matières premières		-9.431	-9.126
Charges de personnel	5	-5.866	-5.226
Amortissements et dépréciations	8	-2.820	-2.632
Autres charges	3	-6.861	-11.213
<b>Résultat opérationnel</b>	3	<b>4.944</b>	<b>5.330</b>
Produits financiers	6		
Charges financières	6	-672	-618
<b>Résultat net avant impôts</b>		<b>4.272</b>	<b>4.712</b>
Impôts différés	7	-	-
Impôts	7	-101	-55
<b>Résultat net</b>		<b>4.171</b>	<b>4.657</b>
Part du groupe		4.171	4.657
Part des minoritaires			

		2017	2016
<b>ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ</b>			
<b>Résultat net après impôts</b>		<b>4.171</b>	<b>4.657</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
Cash flow hedges	17.4.2	-	
Ecart de conversion			
Effet d'impôt			
<b>Résultat total global</b>		<b>4.171</b>	<b>4.657</b>
Part du groupe		4.171	4.657
Part des minoritaires			
<b>Résultat de base des activités poursuivies par action</b>		<b>1,50 €</b>	<b>2,02 €</b>
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation pour le résultat de base	13.2	2.778.282	2.310.148
<b>Résultat dilué des activités poursuivies par action</b>		<b>1,50 €</b>	<b>2,00 €</b>
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation pour le résultat de base	13.2	2.778.282	2.324.779

*Les notes des pages 12 à 42 font partie intégrante de ces états financiers.*

## POSITION FINANCIERE - BILAN CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre (K€)	Note	2017	2016
<b>Actifs non courant</b>			
Immobilisations corporelles	8.1	37.153	34.483
Immobilisations incorporelles	8.2	6.278	6.433
Impôts différés	7.2	1.637	1.637
Garanties & dépôts		36	36
<b>Total</b>		<b>45.104</b>	<b>42.589</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	9	1.726	1.963
Créances	10	6.439	8.403
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	1.120	2.337
<b>Total</b>		<b>9.286</b>	<b>12.703</b>
<b>Total de l'Actif</b>		<b>54.390</b>	<b>55.292</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital appelé	13.2	7.538	7.429
Prime d'émission	13.2	6.252	6.172
Réserves	13.2	18.470	15.781
<b>Total</b>		<b>32.260</b>	<b>29.382</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Établissements de crédit : Dettes à plus d'un an	13.3	8.681	9.837
<b>Total</b>		<b>8.681</b>	<b>9.837</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes bancaires à court terme	13.3	5.454	4.372
Impôt courant	7	137	78
Provisions	12.1	1.501	2.416
Créditeurs	12.2	6.357	9.208
<b>Total</b>		<b>13.449</b>	<b>16.073</b>
<b>Total du Passif</b>		<b>54.390</b>	<b>55.292</b>

*Les notes des pages 12 à 42 font partie intégrante de ces états financiers.*

## ETAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre (K€)	Notes	2017	2016
<b>Liquidités en début d'exercice</b>	11	2.337	2.261
<b>Cash flow des activités d'exploitation:</b>			
Résultat d'exploitation et autres profits	3	4.944	5.330
Amortissements normaux	8	2.820	2.632
Impôts	7	-35	-137
Diminution/(Augmentation) des créances	10	1.964	-1.672
Diminution/(Augmentation) des stocks	9	237	-518
(Diminution)/Augmentation des créditeurs et provisions	12	-3766	-176
Produits financiers	6		
Charges financières	6	-672	-618
<i>dont intérêts payés</i>		<i>-645</i>	<i>-581</i>
<b>Total cash flow des activités d'exploitation</b>		<b>5.492</b>	<b>4.841</b>
<b>Cash flow des activités d'investissement:</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8.1	-7.097	-6.839
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8.2	-141	-13
Subventions	8.1	1.152	153
Subventions (remboursement soumis à conditions)	8.1	750	-1.875
Remboursements/(Paiements) cautions et dépôts			-1
<b>Total cash flow des activités d'investissement</b>		<b>-5.336</b>	<b>-8.575</b>
<b>Ressources nettes de liquidités avant financement</b>		<b>156</b>	<b>-3.734</b>
<b>Cash flow des activités de financement:</b>			
Remboursement d'emprunts à long terme	13.1	-3.432	-2.601
Nouvel emprunt à long terme	13.1	3.350	2.350
Dividendes Payés	13.3	-1.396	
Mouvement emprunts court terme/crédit de caisse		-29	-647
Amortissements frais financiers		11	11
Achat actions (contrat de liquidité)	13.2	1	3
Augmentation capital	13.2	122	4.694
<b>Total cash flow provenant des activités de financement</b>		<b>-1.373</b>	<b>3.810</b>
<b>Augmentation/ (Diminution) des liquidités</b>		<b>-1.217</b>	<b>76</b>
<b>Liquidités en fin d'exercice</b>	11	<b>1.120</b>	<b>2.337</b>

*Les notes des pages 12 à 42 font partie intégrante de ces états financiers.*

## ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

K€	Notes	Capital souscrit	Achat actions propres	Prime d'émission	Réserves	Total
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	13	5.632	-7	3.278	11.213	20.116
Bénéfice/(Perte) net pour la période 2016					4.657	4.657
Corrections balance d'ouverture (Other Comprehensive Income IAS 19)					-87	-87
<b>Résultat global de la période</b>					4.657	4.657
Augmentation de capital		1800		2894		4.694
Achat action propres (contrat de liquidité)			3			3
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>		7.432	-4	6.172	15.783	29.382
Corrections balance d'ouverture (Other Comprehensive Income IAS 19)					-18	-18
Païement de dividende					-1.396	-1.396
<b>Résultat global de la période 2017</b>					4.171	4.171
Résultat global de la période 2017					4.171	4.171
Achat action propres (contrat de liquidité)			1			1
Augmentation de capital		41		80		121
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	13	7.473	-2	6.252	18.539	32.260

Au 31 décembre 2017, le capital s'élève à 7.473 K€ et le nombre d'actions à 2.792.387 actions.

### Augmentation de capital à la suite de l'exercice de droits de souscription

Un membre de l'équipe du management a demandé l'exercice de 15 000 warrants pendant la fenêtre d'exercice du 1<sup>er</sup> mai au 15 mai 2017. Le capital a été augmenté par la création de 15 000 nouvelles actions jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Lesdites 15 000 nouvelles actions ont été souscrites en espèces, au prix de 8,06 € (par rapport à un prix de marché moyen sur les quatre dates de souscription de 8,10 €) par action dont :

- 2,7 € (arrondi) par action est comptabilisé sur un compte 'Capital' pour un montant total de 41 K€
- 5,36 € par action est comptabilisé sur un compte 'Primes d'émission' pour un montant total de 80 K€

### Païement d'un dividende intercalaire pour un total de 1 396 K€

L'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2017 a approuvé le versement d'un dividende intercalaire de 0,50 euro par action au titre de l'exercice 2017.

## NOTES

### 1. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

#### (a) Activités

Coil S.A. (la « Société ») et sa filiale Coil GmbH ont pour activité le traitement de surface (anodisation) d'aluminium et interviennent en tant que sous-traitants spécialisés dans le traitement de surface, pour le compte des plus grands laminoirs d'aluminium, des transformateurs d'aluminium et de consommateurs finaux, principalement en Europe.

Coil S.A. est également fournisseur d'aluminium anodisé (métal plus traitement de surface) pour des projets architecturaux.

#### (b) Faits significatifs de l'exercice

- Investissements en Allemagne

Pendant l'exercice, un montant de 2 276 K€ a été comptabilisé pour les travaux de construction d'une sixième ligne de production en Allemagne. Simultanément, des subventions pour un montant de 1 152 K€ ont été comptabilisées en négatif dans le compte immobilisations. En octobre 2017, la ligne 6 est entrée en production. Les montants investis dans la ligne 6 et les subventions reçus sont classés dans le compte immobilisations.

- Investissements en Belgique

La société a finalisé en décembre son nouvel investissement de 4 499 K€ dans la nouvelle ligne d'anodisations par lots (4 028 K€) et la nouvelle ligne de coupe à longueur (471 K€). En janvier 2018, cet investissement est entré en production. Les montants investis dans la ligne sont classés dans le compte immobilisations.

#### (c) Principes comptables

Coil S.A. est une société de droit belge. La Société tient sa comptabilité en Euros (€).

Les comptes consolidés de Coil S.A. clos le 31 décembre 2017 comprennent la Société et ses filiales (ensemble « Coil », ou « le Groupe »). Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes en date du 26 avril 2018.

#### (d) Déclaration de conformité

Les comptes consolidés au 31 décembre 2017 du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel que publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2017, et présenté en détail sur le site internet [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe sont identiques à celles adoptées lors de la préparation des états financiers annuels du Groupe pour l'exercice 2016.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le

montant des actifs et passifs, les produits et charges enregistrés sur la période ainsi que les actifs et passifs potentiels mentionnés dans les notes aux états financiers. A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées, si les circonstances sur lesquelles elles sont fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont disponibles. Il est possible que les résultats futurs diffèrent de ces estimations et hypothèses.

Les principales estimations et jugements comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

- Appréciation du risque clients et provisions correspondantes,
- Appréciation du risque pour problèmes éventuels de qualité
- Appréciation de la diminution de valeur des pièces de rechange
- Appréciation de la valeur du goodwill

### **Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe**

Le Groupe a appliqué au cours de cet exercice toutes les Normes et Interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB comme approuvé par l'UE et applicables à son exercice comptable démarrant le 1 janvier 2017. Le Groupe n'a appliqué par anticipation aucune nouvelle Norme ni Interprétation présentant une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2017.

Les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis par l'IASB et l'IFRIC comme approuvé par l'UE, sont entrés en vigueur à partir de cet exercice

Les normes ou interprétations nouvelles, ou les amendements aux normes en vigueur, ne doivent être présentés que s'ils ont résulté dans un changement de méthode comptable qui a affecté l'exercice ou pourrait affecter les suivants. Il n'y a pas lieu de présenter les normes ou interprétations qui n'ont eu aucun effet sur les méthodes comptables de l'entité ou les montants reconnus dans les états financiers.

- IAS 7 Etat des flux de trésorerie — Amendement résultat de la réflexion globale sur la présentation des états financiers (« Disclosure Initiative ») (janvier 2016)
- IAS 12 Impôts sur le résultat — Amendements visant à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (janvier 2016)

L'adoption de ces nouvelles Normes, Amendements et Interprétations n'a entraîné aucun changement majeur dans les principes comptables appliqués au sein du Groupe

Normes et Interprétations émises mais non encore entrées en vigueur au cours de cet exercice :

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis mais pas encore entrés en vigueur au 31 décembre 2017 et/ou pas encore approuvés par l'UE au 31 décembre 2017 et dont l'impact pourrait être pertinent

- Améliorations annuelles — cycle 2014-2016 (décembre 2016) \*
- Améliorations annuelles — cycle 2015-2017 (décembre 2017) \*
- IFRS 2 Paiement fondé sur des actions — Amendements relatifs à la clarification de la classification et mesures des paiements fondés sur des actions (juin 2016) \*
- IFRS 4 Contrats d'Assurance — Amendements relatifs à l'interaction d'IFRS 4 et d'IFRS 9 (Septembre 2016)
- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir (décembre 2011) — Report d'application effective d'IFRS 9 et obligations d'information transitoires
- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir (novembre 2013) — Informations complémentaires à fournir dans le cas de comptabilisation de couverture découlant de l'application d'IFRS 9
- IFRS 9 Instruments financiers : Présentation et mesure des actifs financiers (émission originale en juillet 2014 et modifications ultérieures)
- IFRS 9 Instruments financiers : Amendements relatifs aux clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (octobre 2017) \*
- IFRS 10 Etats financiers consolidés — Amendements relatifs à la vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son associée ou une coentreprise (septembre 2014) \*\*\*
- IFRS 14 Comptes de report réglementaires (émise en janvier 2014) \*\*
- IFRS 15 Produits provenant de contrats avec les clients (émission originale en mai 2014 et modifications ultérieures)
- IFRS 15 Produits provenant de contrats avec les clients — Clarifications (émission originale en avril 2016)
- IFRS 16 Contrats de location (émise en janvier 2016)
- IFRS 17 Contrats d'assurance (émise en mai 2017) \*
- IAS 28 Investissements dans des entreprises associées et des coentreprises — Amendements relatifs à la vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son associée ou une coentreprise (septembre 2014) \*\*\*
- IAS 28 Investissements dans des entreprises associées et des coentreprises — Amendements relatifs à des intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises (octobre 2017) \*
- IAS 39 Instruments Financiers : Comptabilisation et Mesure — Amendements pour la poursuite de la comptabilité de couverture lors de l'application d'IFRS 9 (novembre 2013)
- IAS 40 Immeubles de placement : Amendements relatifs à la clarification des transferts d'un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie des immeubles de placement (décembre 2016) \*
- IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée (décembre 2016) \*
- IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux (juin 2017) \*

\* Non encore approuvé par l'UE au 31 décembre 2017

\*\* La CE a décidé de ne pas lancer le processus d'homologation de cette norme intermédiaire et d'attendre la version définitive de la norme.

\*\*\* La CE a décidé de reporter le processus d'homologation de ces amendements et de reporter la date d'entrée en vigueur pour une durée indéterminée.



Aucun impact significatif n'est attendu sur les états financiers futurs du Groupe des autres nouvelles Normes, Interprétations et Amendements, entrant en vigueur après le 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme émis par l'IASB et l'IFRIC mais pas encore entrés en vigueur au 31 décembre 2017 et/ou pas encore approuvés par l'UE au 31 décembre 2017.

### **(e) Base de la présentation**

Les comptes annuels sont présentés en Euros, arrondis au millier le plus proche. Ils sont préparés sur base du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Les comptes annuels consolidés donnent la situation financière en date du 31 décembre 2017 et se rapportent à la période de 12 mois se clôturant au 31 décembre 2017.

La préparation des comptes annuels en conformité avec les IFRS requiert que le management procède à des estimations et définisse des hypothèses qui impactent le montant des actifs, passifs, charges et produits. La réalité peut différer de ces estimations. Les estimations comptables ainsi que les hypothèses sous-jacentes sont revues régulièrement. Les ajustements des estimations comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle elles ont été revues si cette revue ne concerne que cette période, ou dans la période au cours de laquelle la révision a eu lieu et dans les périodes futures si cette révision affecte tant la période actuelle que les périodes futures.

Les estimations effectuées concernent plus particulièrement la dépréciation des créances clients et des stocks (dépréciation cumulée de 12 K€ et 987 K€ respectivement), les provisions pour indemnisation de qualité produit (475 K€), les provisions pour retraite (264 K€), provisions pour remboursement des subventions reçus au titre de l'investissement dans la ligne 6 à Bernburg car les conditions proposées ne seront pas atteintes (1 125 K€), ainsi que les actifs d'impôts différés constatés sur les déficits reportables (1 637 K€).

### **(f) Règles de consolidation**

La méthode de consolidation par intégration globale concerne toutes les filiales qui sont contrôlées par Coil S.A., la société mère. Les sociétés filiales sont celles dans lesquelles la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles la Société détient par ailleurs un contrôle de fait, de façon à obtenir des avantages de ses activités.

Lorsqu'une filiale, au cours de l'exercice, commence à être contrôlée ou cesse d'être contrôlée, ses résultats sont inclus uniquement à partir de, ou jusqu'à la date à laquelle, le contrôle commence ou cesse.

Toute balance ou transaction entre les entreprises du Groupe est éliminée. Une liste des filiales du Groupe est fournie dans la Note 18.

La Société a choisi de ne pas consolider la filiale United Anodisers SRL, acquise en 2015. Les raisons sont décrites dans la note 8.2.

### **(g) Devises**

Les transactions libellées dans d'autres devises que l'Euro sont enregistrées initialement au taux en vigueur au jour de la transaction. Lors de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de conversion qui en résultent sont prises en compte dans le résultat de la période.



Les états financiers statutaires de chaque entité du groupe sont présentés dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité (sa monnaie fonctionnelle). Pour les états financiers consolidés, le compte de résultat et le bilan de chaque entité du groupe sont convertis en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Pour la présentation des rapports financiers consolidés, les actifs et passifs des filiales étrangères du Groupe sont convertis en euros en utilisant les taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen. Les différences de conversion en résultants sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et cumulées dans une composante distincte des capitaux propres (et ventilées entre part Groupe et intérêts minoritaires, le cas échéant).

Le Goodwill et autres ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme étant des actifs et passifs de l'entité étrangère et sont donc convertis en euros au taux de clôture.

#### **(h) Instruments financiers dérivés, opérations de couverture**

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de taux d'intérêt découlant de ses activités de financement (couverture de flux de trésorerie futurs attribuables à des dettes financières comptabilisées).

La politique de la Société consiste à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier et à ne pas détenir ou émettre des instruments à des fins de transaction.

Les critères fixés par la Société pour classer un instrument dérivé parmi les instruments de couverture sont les suivantes :

- \* La Société s'attend à ce que la couverture soit efficace pour parvenir à compenser les variations de flux de trésorerie attribuables au risque couvert ;
- \* L'efficacité de la couverture peut être évaluée de façon fiable ;
- \* Il existe des documents appropriés décrivant la relation de couverture à l'origine de la couverture.

Les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur.

Les variations de la juste valeur d'un instrument de couverture qui correspond à une couverture efficace de flux de trésorerie, sont comptabilisées directement dans la réserve relative aux instruments de couverture dans les autres éléments du résultat global. La partie inefficace est comptabilisée directement dans le compte de résultat.

#### **(i) Immobilisations**

##### **Immobilisations corporelles**

Les immeubles, machines et outillages sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, et sont diminués des amortissements cumulés et des dépréciations. Les terrains ne sont pas amortis. Le prix d'acquisition des immeubles, machines et outillages inclut le prix d'achat des matériaux, la main-d'œuvre, les frais environnementaux et les autres frais.

L'immeuble de Coil S.A. à Landen en Belgique a fait l'objet d'une réévaluation en 1989. L'écart de réévaluation correspondant, compris dans les capitaux propres, est transféré progressivement dans les réserves à concurrence des amortissements



annuels actés sur cet écart de réévaluation. Depuis, Coil S.A. n'a plus appliqué que le traitement de référence du coût amorti pour ses immobilisations corporelles.

Les dotations aux amortissements sont calculées de manière à amortir les immobilisations de façon linéaire sur leur durée probable d'utilité. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est disponible pour utilisation.

Les taux d'amortissement en vigueur sont les suivants :

Constructions	10 - 25 ans
Lignes de production no.4 et no. 5	20 ans
Petites machines et outillage	3 - 10 ans
Matériel roulant	3 - 10 ans
Mobilier	10 – 20 ans

Les subventions non remboursables dont a bénéficié la ligne de production n° 5 de Coil GmbH en Allemagne ont été déduites de son prix d'acquisition au moment de leur encaissement. L'amortissement des investissements correspondants est calculé sur le montant net de subventions, voir Note 8.1.

Lorsque des éléments d'immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément.

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que si elles permettent d'augmenter les avantages économiques futurs générés par l'immobilisation corporelle. Les frais de réparation et d'entretien qui ne permettent pas d'augmenter les avantages économiques futurs de l'actif concerné, sont comptabilisés en charges.

### Leasing

Les installations et outillages pris en leasing pour lesquels la Société assume tous les risques et bénéfices sont classés sous la dénomination « leasing financier ». Les autres biens en leasing sont classés sous la dénomination « leasing opérationnel ».

Les immobilisations financées au moyen de contrats de leasings financiers sont comptabilisées à l'actif et au passif initialement pour des montants équivalents à la juste valeur du bien loué ou pour des montants équivalents à la valeur actualisée des paiements minimaux si celle-ci est inférieure. Ces immobilisations suivent les méthodes et règles d'évaluation, amortissement et dépréciation de la catégorie de biens auxquelles elles sont rattachées. Les dettes de leasing sont diminuées des remboursements en capital, alors que la partie du paiement ayant trait à la charge d'intérêt est directement portée en résultat. Le groupe a contracté un leasing de ce type pendant l'année 2014, sous forme d'une installation de cogénération d'énergie. 1 485K€ ont été investis en 2014 et 127K€ en 2015. L'immobilisation est amortie sur une période de 10 ans. Le leasing court de décembre 2014 à juin 2021.

Les paiements effectués dans le cadre des leasings opérationnels sont enregistrés au compte de résultat, de manière linéaire, pendant la durée du leasing, sauf lorsqu'une autre alternative est plus représentative de la durée pendant laquelle la société bénéficie de l'usage de l'immobilisation.

### **Immobilisations incorporelles**

Lors que l'investissement est jugé significatif, les know how, les logiciels et les charges liées à leur mise en service sont comptabilisés à leur prix d'acquisition et sont amortis sur 10 ans. Dans le cas contraire, les charges sont comptabilisées en compte de résultat directement.

Les frais de recherche ainsi que les frais de développement qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'un actif sont pris en charge au moment où ils sont encourus.

### **Goodwill – regroupements d'entreprises**

Les acquisitions de filiales et d'activités sont comptabilisées selon la méthode dite de l'acquisition. Le coût du regroupement d'entreprises correspond au total des justes valeurs (à la date d'échange) des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui répondent aux critères de comptabilisation sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Le goodwill provenant de l'acquisition d'une filiale représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la filiale comptabilisés à la date de l'acquisition (méthode du goodwill partiel). Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des intérêts non contrôlés. Dans ce cas, le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables (méthode du goodwill complet).

Le goodwill est comptabilisé comme un actif évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Si le goodwill est négatif, il est immédiatement comptabilisé en résultat parmi les « Autres produits » de l'exercice.

Lors de la cession d'une filiale, le montant attribuable au goodwill est inclus dans la détermination du résultat de la cession.

Désormais seules les variations de pourcentage d'intérêt impliquant la perte ou l'acquisition du contrôle d'une entité peuvent entraîner un impact en résultat. A contrario, les opérations n'affectant pas le contrôle ne se traduisent que par une nouvelle répartition des capitaux propres entre la part du groupe et les intérêts minoritaires.

En 2015, le groupe a fait l'acquisition d'une société italienne pour un prix total de 8 650 K€. Ce prix a été alloué à des actifs selon les règles IFRS en vigueur et un montant de 5 326 K€ a été comptabilisé en Goodwill.

### **Tests de dépréciation**

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.



Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de cession ou de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par le Groupe à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà calculés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant aux flux de la 5<sup>ème</sup> année, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini des flux calculés de la dernière année.

Toute perte de valeur constatée est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable des goodwill relatifs à l'UGT ou groupe d'UGT concerné, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

Les tests de dépréciation sont effectués à chaque clôture annuelle ou dès l'apparition d'un indice de perte de valeur pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée.

Les UGT sont essentiellement déterminées par référence aux activités et marchés dans lesquels opère le Groupe.

### **(j) Stocks**

Les stocks sont valorisés à la valeur d'acquisition ou à la valeur nette de réalisation si cette dernière est inférieure. Le coût est déterminé selon la méthode FIFO (« first-in, first-out ») ; il inclut les frais d'acquisition des stocks ainsi que les frais de transports et de conditionnements encourus. La valeur d'acquisition des stocks selon la méthode FIFO se justifie par le fait que le stock comptable se constitue de produits consommables (par exemple les produits chimiques) et de pièces de rechange. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans des conditions normales de marché, diminué des frais d'achèvement et des frais nécessaires à la réalisation de la vente.

Le stock des pièces détachées est régulièrement analysé et des moins-values peuvent être enregistrées en fonction de l'ancienneté et le degré de rotation des pièces de rechange.

### **(k) Créances commerciales**

Les créances commerciales sont initialement comptabilisées à leur juste valeur. A chaque clôture comptable, une revue des créances commerciales douteuses est effectuée sur base d'une analyse détaillée de tous les montants dont la date d'échéance a été dépassée de plus de 60 jours. Les créances douteuses sont provisionnées pour la totalité du risque estimé.

### **(l) Provisions**

Des provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation juridique ou une obligation implicite résultant d'événements survenus dans le passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources générant des avantages

économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque l'ampleur de cette obligation peut être estimée de manière assez fiable.

### **(m) Avantages du personnel**

#### **Provisions pour retraites et engagements assimilés**

##### *Régimes à cotisations définies*

La loi du 18 décembre 2015, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, modifie notamment le calcul du rendement minimum garanti légalement sur les engagements de pension de type contributions définies.

Pour les contributions payées jusqu'au 31 décembre 2015, l'ancien rendement minimum garanti légalement s'applique, c.-à-d., 3,75% sur les contributions des salariés et 3,25% sur les contributions des employeurs. Ces plans sont assurés, mais la garantie donnée par la compagnie d'assurance ne couvre pas la garantie complète requise en vertu de la présente loi sur les retraites.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le rendement minimum garanti légalement est déterminé selon une formule qui est basée sur le rendement moyen sur les 24 derniers mois des obligations linéaires de l'Etat belge à 10 ans. Une modification du taux d'intérêt se fait toujours au 1<sup>er</sup> janvier s'il y a une différence substantielle par rapport au taux de rendement précédent (0,25% ou plus). Une fourchette est également prévue, avec un minimum absolu de 1,75% et un maximum absolu de 3,75% pour le rendement minimum garanti légalement. Dans certains cas, les entreprises n'ont pas entièrement couvert leur risque de rendement au moyen d'un contrat d'assurance. Il est donc possible que des paiements supplémentaires soient demandés par l'employeur pour compenser un déficit potentiel. Selon IAS19R, ces types de plans peuvent être considérés comme des prestations définies.

Méthodologie utilisée par Nexyan dans cette évaluation :

Sur la base des principales caractéristiques du plan, Nexyan a utilisé la méthode de projet/ réduction pour évaluer le passif. Ils n'ont pas appliqué l'article 115 d'IAS 19R pour évaluer les actifs, de sorte que ceux-ci sont équilibrés dans les réserves mathématiques.

Nexyam a réalisé une évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 conformément à la norme IAS 19 révisée.

Les cotisations payées dans le cadre d'un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges.

Le Groupe a opté pour une comptabilisation des écarts actuariels (OCI) intégralement en capitaux propres.

##### *Régimes à prestations définies*

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont évalués en appliquant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Cette méthode présente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.



La valeur inscrite au bilan au titre des avantages aux personnels et autres avantages à long terme correspond à la valeur actualisée des obligations futures nette des actifs de couverture.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe a opté pour une comptabilisation des écarts actuariels intégralement en capitaux propres.

#### *Plan de warrants*

En mai 2015, la Société a mis en place un plan de « warrants » au bénéfice de deux membres de l'équipe de management de l'entreprise. Ce plan concerne un total de 50 000 warrants qui donnent le droit de souscrire à des actions de Coil à un prix unitaire de 8,06 € par action. La période de souscription court du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivent chaque date de publication obligatoire, le 30 avril et le 31 octobre.

Les détenteurs de warrants ont demandé l'exercice de 15 000 warrants pendant la fenêtre d'exercice du 1<sup>er</sup> mai au 15 mai 2017. En conséquence, le capital a été augmenté à concurrence de 41 K€ et s'élève à 7.473 K€. Ladite augmentation du capital a été réalisée par la création de 15.000 nouvelles actions jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Lesdites 15.000 nouvelles actions ont été souscrites en espèces, au prix de 8,06 € par action dont :

- 2,7 € (arrondi) par action est comptabilisé sur un compte 'Capital', soit un montant total de 41 K€
- 5,36 € par action est comptabilisé sur un compte 'Primes d'émission', soit un montant total de 80 K€

#### **(n) Emprunts portant intérêts**

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur coût initial (équivalent à leur juste valeur), diminué des coûts de transaction y afférents. Ensuite, ils sont valorisés à leur « coût amorti », toute différence entre la valeur nominale et la valeur de remboursement est étalée au compte de résultat pendant la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **(o) Dettes commerciales et autres dettes**

Les dettes commerciales et autres dettes sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur. Celle-ci correspond généralement au montant de la facture lorsqu'il s'agit de dettes à court terme. Elles sont ensuite comptabilisées au coût amorti.

#### **(p) Impôts**

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Toutefois et en application de la norme IAS 12, il n'est pas constaté d'impôt différé sur les différences temporaires générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, sur la base des taux en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat ou les capitaux propres au cours de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Le montant des impôts différés est normalement influencé par une diminution du taux d'imposition en Belgique de 33,99% à 29,58% en 2018 et 2019, et à 25% à partir de 2020. Cette diminution a une influence estimée de 323 K€ sur les impôts différés de l'actif. Par le passé, les estimations de la partie recouvrable des pertes fiscalement transférables par le conseil d'administration ont été relativement prudentes. C'est pourquoi le conseil d'administration est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un ajustement des impôts différés.

Les actifs d'impôts différés ne sont inscrits et maintenus au bilan que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. L'appréciation par le Groupe de sa capacité à récupérer ces actifs, repose principalement sur les éléments suivants :

- les prévisions de résultats fiscaux futurs pour toutes les lignes de production ;
- l'existence de différences temporaires taxables ;
- l'analyse de la part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluses dans les pertes passées ;
- enfin, l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les impôts sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils concernent des éléments qui ont été directement comptabilisés dans les capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sont également directement comptabilisés dans les capitaux propres. L'impôt courant est le montant des impôts à payer sur les revenus imposables de l'année écoulée, ainsi que tout ajustement d'impôts payés ou à payer relatifs aux années antérieures. Il est calculé en utilisant le nouveau taux d'imposition en vigueur à partir de 2018.

### **(q) Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires reprend le montant des ventes aux clients hors TVA et autres taxes sur le chiffre d'affaires.

Les ventes de services sont comptabilisées lorsque le service a été effectué et les risques et bénéfices sont transférés. En cas de risque concernant la réalisation du paiement intégral de ce chiffre d'affaires, la différence est provisionnée, soit par le biais des avoirs à établir, soit par la constitution d'une provision pour créances douteuses.

### **(r) Subventions**

Les subventions gouvernementales ne sont reconnues que lorsque suffisamment de certitudes existent quant à leur octroi et quant au respect par la société des conditions associées à ces subventions. Les subventions sont prises en résultat de manière systématique, conformément au plan d'amortissement des immobilisations à l'origine de ces subventions.

Les subventions du Finanzamt, le ministère des finances allemand, sont prises directement en résultat. Au 31 décembre 2017, les subventions de 2011 et 2012 pour un montant de 272 K€ sont enregistrés en résultat.

Les subventions du Groupe ont principalement été obtenues lors de la construction de l'usine à Bernburg en Allemagne. Il s'agit de subventions reçues du Landesförderinstitut Sachsen-Anhalt, dont les fonds proviennent du « Land » Sachsen-Anhalt,

de la République allemande, des fonds européens pour le développement régional et du Finanzamt, le ministère des finances allemand. Des subventions liées à la construction d'une ligne de production supplémentaire à Bernburg ont été reçues pendant l'année pour un montant de 1152 K€. Car les conditions suspensives (notamment en termes de création d'emplois) n'ont pas été atteintes, une provision pour remboursement de subventions de 1 125 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2017 (voir note 12). Il convient de souligner que la Société a l'intention de se défendre afin que les subventions ne soient pas remboursées.

### (s) Information sectorielle

Quand cela est d'actualité, les données sectorielles du reporting interne et celles présentées dans les notes annexes ci-après suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés. La mesure de la performance de chaque segment est basée sur le résultat opérationnel.

## 2. INFORMATIONS PAR SEGMENT

La production de Coil GmbH est pour sa plus grande part réalisée en sous-traitance pour Coil S.A. En conséquence, son chiffre d'affaires est presque entièrement éliminé dans les comptes consolidés.

Une partie du chiffre d'affaires correspond à des ventes incluant le métal et le traitement de l'aluminium (ventes de « package » ou « projets »). En 2017, le chiffre d'affaires correspondant à cette activité a atteint 4 298 K€ contre 4 889 K€ en 2016.

Les revenus du Groupe provenant de clients externes et les actifs non courants (autres que les instruments financiers et les impôts différés) sont répartis par zone géographique comme suit :

	2017		2016	
K€	Chiffre d'affaires	Immobilisations	Chiffre d'affaires	Immobilisations
Europe	26 661	37 153	29 768	34 483
Asie	2 537		2 735	
Etats-Unis				
Autres pays	488		506	
<b>Total</b>	<b>29 686</b>	<b>37 153</b>	<b>33 009</b>	<b>34 483</b>

En 2017, le Groupe a réalisé 84% de son chiffre d'affaires avec ses 10 principaux clients et le client le plus important a représenté près de 22%.

Le Conseil d'administration a identifié que l'entreprise n'avait qu'une seule segmentation opérationnelle.

### 3. AUTRES CHARGES

Le résultat opérationnel est établi après déduction des coûts de production et des éléments suivants :

K€	2017	2016
Frais généraux	2.718	2.972
Honoraires	4.049	8.241
TOTAL	6.767	11.213

Les frais généraux ont baissé de 254 K€ grâce à la diminution de la provision pour indemnisation de qualité produit (145 K€). Les honoraires sont en retrait par rapport à l'année précédente. Ils bénéficient de la diminution de la prime à l'administrateur délégué (- 3 900 K€), la non répétition des frais de rupture du contrat du précédent Directeur financier (591 K€) et de certains frais d'avocats (121 K€). A contrario, ils tiennent compte de l'augmentation des honoraires (225 K€) et prime (250 K€) à un administrateur.

### 4. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

K€	2017	2016
Total des frais de recherche et développement de l'exercice	67	69

Les frais de recherche et développement concernent le développement et l'amélioration des procédés et produits existants et ne remplissent pas les conditions d'activation définies par IAS 38.

### 5. ANALYSE DES FRAIS DE PERSONNEL

<i>Nombre d'employés et coûts y afférents</i>	2017	2016
<i>Nombre moyen d'employés</i>		
<i>Direction et administration</i>	42	32
<i>Production</i>	83	75
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>107</b>
<b>Frais de personnel</b>	<b>K€</b>	<b>K€</b>
<i>Salaires</i>	4.125	3.458
<i>Charges sociales et autres charges de personnel</i>	1.668	1.693
<i>Subventions</i>		-128
<i>Personnel intérimaire</i>	70	171
<i>Indemnité de départ</i>	3	32
<b>Total</b>	<b>5.866</b>	<b>5.226</b>

Les frais de personnel sont en progression par rapport à l'année précédente en raison du recrutement de 20 employés de production pour le démarrage de la ligne 6 en Allemagne.

## 6. RÉSULTAT FINANCIER

K€	2017	2016
Produits financiers		
Charges d'intérêts liées à la dette bancaire	-450	-459
Frais financiers et bancaires	-222	-159
<b>Total</b>	<b>-672</b>	<b>-618</b>

Les frais financiers et bancaires comprennent une provision de 112 K€ au titre des intérêts dus en cas de remboursement d'une partie des subventions obtenues lors de la construction de l'usine à Bernburg en Allemagne. Les conditions suspensives (notamment en termes de création d'emplois) n'ayant pas été atteintes compte tenu de l'évolution de la portée et de la nature du projet au cours de la période d'investissement, une provision pour remboursement de subventions de 1 125 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2017 (voir note 12).

## 7. IMPÔTS

### 7.1. Impôts courants

Ventilation de la charge d'impôt au compte de résultat :

K€	2017	2016
<b>Charge d'impôts courants</b>		
Exercice en cours	102	55
(Reprises)/Compléments de provision des exercices antérieurs	-	
<b>Total d'impôts repris en compte de résultats</b>	<b>102</b>	<b>55</b>

Réconciliation de la charge d'imposition effective :

K€	2017	2016
<b>Bénéfice avant impôts</b>	<b>4.272</b>	<b>4.713</b>
<b>Ajustement de la base taxable</b>		
Charges non déductibles fiscalement	205	265
Intérêts notionnels	-41	-101
<b>Total</b>	<b>4.436</b>	<b>4.877</b>
Taux d'impôt en vigueur	33,99%	33,99%
Charge d'impôt sur base du taux applicable en Belgique	-1.508	-1.658
Différence de taux d'imposition	24	44
Utilisation de pertes fiscales récupérables	1.382	1.559
Impôt différé actif calculé sur pertes fiscales antérieures		
Autres ajustements		
<b>Total</b>	<b>-102</b>	<b>-55</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>2,38%</b>	<b>1,16%</b>

Les taux d'imposition applicables au Groupe dans les pays où il opère sont de 33,99% (Belgique) et 28,18% (Allemagne). L'impôt des sociétés est calculé sur la base des comptes annuels de la société, établis conformément à la législation en vigueur dans le pays d'immatriculation des différentes sociétés. La société belge détient toujours d'importantes pertes fiscales reportables, alors que la société allemande a enregistré une charge d'impôts pour un montant de 102K€ en 2017. Au 31 décembre 2017, la société mère faisait état de pertes fiscales de 9 086 K€ (2016 : 11 473 K€) et Coil GmbH de 0 K€ (2016 : 0 K€).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le taux de base de l'impôt des sociétés est passé de 33% à 29%. En 2020, il s'élèvera à 25%. La contribution complémentaire de crise, qui s'ajoute au taux de base, est passée de 3% à 2% et sera supprimée en 2020.

En ce qui concerne la déduction pour les pertes antérieures de la maison mère, elle sera limitée à un montant de 1.000.000 €. Au-delà de ce seuil de 1.000.000 €, la déduction sera limitée à 70% des bénéfices subsistants. Autrement dit, 30% des bénéfices dépassant 1.000.000 € ne pourront plus être neutralisés par la déduction pour pertes antérieures. Les pertes fiscales en Allemagne peuvent, sous certaines conditions, être reportées et imputées sur les futurs revenus taxables, sans restriction de durée.

## 7.2 Impôts différés

K€	Actifs		Passifs	
	2017	2016	2016	2015
Pertes fiscales reportées	2.429	2.429		
<b>Impôts différés bruts</b>	<b>2.429</b>	<b>2.429</b>		
Compensation non recouvrable	-792	-792		
<b>Impôts différés net</b>	<b>1.637</b>	<b>1.637</b>		

Le montant des impôts différés est normalement influencé par une diminution du taux d'imposition en Belgique de 33,99% à 29,58% en 2018 et 2019 à 25% à partir de 2020. Cette diminution a une influence estimée de 323 K€ sur les impôts différés de l'actif. Par le passé, les estimations de la partie recouvrable des pertes fiscalement transférables par le conseil d'administration ont été relativement prudentes. C'est pourquoi le conseil d'administration est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un ajustement des impôts différés.

## 8. IMMOBILISATIONS

### 8.1. Immobilisations corporelles

K€	Terrains et bâtiments	Terrains et bâtiments - en cours	Installations-constructions	Installations-constructions - en cours	Installations et constructions - en leasing	Petit mobilier et outillage	Total
<b>Valeur d'acquisition</b>							
<b>Au 1er janvier 2017</b>	<b>15.047</b>	<b>5.498</b>	<b>46.750</b>	<b>11.321</b>	<b>1.597</b>	<b>841</b>	<b>81.055</b>
Additions	4.305	-5.498	19.053	-10.840	0	77	7.097
Cessions et désaffectations	-	-		0	0	0	0
Subventions	0	0	-1.902	0	0	0	-1.902
Reclassement balance d'ouverture	0	0	-28	28	0	0	0
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>19.352</b>	<b>0</b>	<b>63.873</b>	<b>508</b>	<b>1.597</b>	<b>919</b>	<b>86.250</b>
<b>Amortissements</b>							
<b>Au 1er janvier 2017</b>	<b>10.350</b>	<b>0</b>	<b>35.064</b>	<b>0</b>	<b>456</b>	<b>702</b>	<b>46.572</b>
Dotations de l'exercice	408	0	1.835	0	228	54	2.525
Annulés à la suite de cessions et désaffectations			0			0	0
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>10.758</b>	<b>0</b>	<b>36.899</b>	<b>0</b>	<b>685</b>	<b>756</b>	<b>49.097</b>
<b>Au 1er janvier 2017</b>	<b>4.697</b>	<b>5.498</b>	<b>11.687</b>	<b>11.321</b>	<b>1.141</b>	<b>139</b>	<b>34.483</b>
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>8.594</b>	<b>0</b>	<b>26.974</b>	<b>508</b>	<b>913</b>	<b>163</b>	<b>37.153</b>

Les acquisitions d'immobilisations concernent en grande majorité la construction d'une ligne d'anodisation par lots et d'une ligne de coupe à longueur en Belgique, et la construction d'une ligne d'anodisation en continu en Allemagne (enregistrés en terrains et bâtiments et en immobilisations en cours).

En Allemagne, la ligne 6 est entrée en production en octobre 2017. Les opérations de la ligne 3 à Landen ont été transférées au quatrième trimestre 2017 vers la ligne 6 en Allemagne.

En Belgique, l'investissement de 4 337 K€ dans la ligne d'anodisation par lots et la ligne de coupe à longueur a été finalisé en décembre 2017. La ligne 3 a arrêté ses productions en janvier 2018 pour être mise en sommeil temporairement.

Les dotations aux amortissements de l'exercice comprennent des amortissements de la ligne 6 depuis octobre 2017. Les amortissements de la ligne d'anodisation par lots et de la ligne de coupe à longueur seront comptabilisés à partir de 2018.

Détail des subventions (en K€)

<b>K€</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Subventions	1.152	452
Subventions Finanzamt transfert en résultat		-299
Subventions (remboursement à conditions)		-1.875
Reprises de provision Subventions (remboursement à conditions)	750	

**8.2. Immobilisations incorporelles**

<b>K€</b>	<b>Logiciel</b>	<b>Autres Immo incorporelles</b>	<b>Goodwill</b>	<b>Total</b>
<b>Valeur d'acquisition</b>				
<b>Au 1er janvier 2017</b>	<b>1.312</b>	<b>1.552</b>	<b>5.326</b>	<b>8.190</b>
Additions	141	0	0	141
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>1.453</b>	<b>1.552</b>	<b>5.326</b>	<b>8.331</b>
<b>Amortissements</b>				
<b>Au 1er janvier 2017</b>	<b>1.288</b>	<b>412</b>	<b>57</b>	<b>1.758</b>
Dotations de l'exercice	21	274	0	295
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>1.309</b>	<b>686</b>	<b>57</b>	<b>2.053</b>
<b>VNC 1 janvier 2017</b>	<b>24</b>	<b>1.140</b>	<b>5.269</b>	<b>6.433</b>
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>144</b>	<b>866</b>	<b>5.269</b>	<b>6.278</b>

Le 28 août 2015, la Société a fait l'acquisition de United Anodisers srl pour un montant de 8 650K€.

Après analyse de la viabilité de l'entreprise et du site industriel acquis, Coil a décidé de transférer les équipements industriels vers son site belge de Landen. Les obligations découlant de la fermeture du site italien ont été entièrement prises en charge par le vendeur du site, qui assumait de la sorte l'éventuel gain ou perte de l'opération de fermeture. Compte tenu de l'arrêt du site italien, du transfert des immobilisations vers Coil et de l'accord cité avec le vendeur, les chiffres consolidés de Coil n'intègrent ni le compte de résultat, ni les montants des différents postes du bilan de la société italienne.

**Au moment de l'acquisition, les montants suivants ont été enregistrés dans nos comptes (en K€) :**

Immobilisations corporelles	1 772
Immobilisations incorporelles	1 552
Goodwill	5 326
<b>Total:</b>	<b>8 650</b>

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent à la valeur de la ligne d'anodisation en continu, la ligne d'anodisation par lots et la ligne de coupe en longueur.

### Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles correspondent à la valorisation estimée de la technologie et du savoir-faire découlant des lignes de production acquises. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur des immobilisations identifiées a été enregistrée en goodwill.

### Le bilan de la société United Anodisers SRL

La société United Anodisers SRL n'est plus en activité. Ses résultats et son bilan ne sont pas inclus dans nos chiffres consolidés. Selon l'accord de vente, le bénéfice ou la perte résultant de la liquidation à l'amiable, est pris en compte par le vendeur de l'entreprise. Pour information, le bilan au 31 décembre 2017 se présentait comme suit :

Exercice clos le 31 décembre (K€)	2017
<b>Actifs non courants</b>	
Immobilisations corporelles *	2 023
<b>Total</b>	<b>2 023</b>
<b>Actifs courants</b>	
Créances	64
Créances vis-à-vis UA Ltd	201
Créance vis-à-vis de Coil (non recevable)	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	
<b>Total</b>	<b>265</b>
<b>Total de l'Actif</b>	<b>2 288</b>
<b>Capitaux propres</b>	
Capital appelé	10
Réserves	-1 511
<b>Total</b>	<b>-1 501</b>
<b>Passifs courants</b>	
Créditeur UA Ltd	3 122
Créditeurs	667
<b>Total</b>	<b>3 789</b>
<b>Total du Passif</b>	<b>2 288</b>

\* Les immobilisations corporelles qui demeurent en Italie sont du terrain et des bâtiments industriels. Compte tenu de leur emplacement, nous estimons que la valeur de réalisation de ces immobilisations est faible.

## Dépréciation Immobilisations incorporelles

Selon la date d'acquisition, les actifs immatériels suivants ont été reconnus et mesurés :

- |  |         |
|--|---------|
| a) Actif incorporels liés à l'anodisation par lots (« Batch ») :         | 407K€   |
| b) Actifs incorporels liés à l'anodisation en continu (« Continuous ») : | 1 145K€ |

Ces actifs incorporels sont amortis sur une période de 10 ans, de sorte que leur valeur comptable devient

<b>a) Immobilisations incorporelles « Batch »</b>	<b>319K€</b>
Prix d'acquisition	407K€
Amortissement partiel 2015	- 14K€
Amortissement 2016	- 41K€
Amortissement 2017	- 33K€
(linéairement amorti 8 ans restants après réduction de valeur en 2016)	
<b>b) Immobilisations incorporelles « Continuous »</b>	<b>897K€</b>
Prix d'acquisition	1 145K€
Amortissement partiel 2015	-39K€
Amortissement 2016	-115K€
Amortissement 2017	- 94K€
(linéairement amorti 8 ans restants après réduction de valeur en 2016)	

Les actifs incorporels, comptabilisés et mesurés ci-dessus doivent faire l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2017 contre leurs montants initiaux.

Les conditions de ces tests ont été décrites ci-dessous :

Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT")	Lots	Continue
Valeur Comptable	319 K€	897 K€
Standard	juste valeur	juste valeur
Taux d'actualisation	9,0%-11,5%	6,5-9,0%
Durée de vie restante utile	8 années	8 années
Croissance terminale	moyenne 3%	2%
Royalties taux	3,93%	2%
Obsolescence		Incrémentale 10% par an

Les tests de dépréciation des deux UGT ont été effectué et une moins-value de 147 K€ a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2017.

**a) Réduction de valeur des actifs incorporels « Batch » de 0 K€**

La valeur utilisée à la date du test de dépréciation est supérieure à la valeur comptable. Par conséquent, aucune dépréciation ne doit être effectuée conformément à la norme IAS36.

<b>Immobilisations incorporelles « Batch »</b>	<b>319K€</b>
Moins-value 2016	- 58K€
Moins-value 2017	- 0K€

Juste valeur immobilisations incorporelles « Batch » 261K€

La juste valeur des immobilisations incorporelles « Batch » s'établit à 261 K€ au 31 décembre 2017.

**b) Réduction de valeur des actifs incorporels « Continuous » de 147K€**

La valeur utilisée à la date du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable. Par conséquent une moins-value de 147 K€ a été enregistrée dans les comptes 2017 conformément à la norme IAS36.

<b>Immobilisations incorporelles « Continuous »</b>	<b>897K€</b>
Moins-value 2016	- 145K€
Moins-value 2017	- 147K€

Juste valeur immobilisations incorporelles « Continuous » 605K€

La juste valeur des immobilisations incorporelles « Continuous » s'établit à 605 K€ au 31 décembre 2017.

**Test de dépréciation du goodwill**

Nous avons identifié deux unités génératrices de trésorerie : l'anodisation en continu et l'anodisation par lots. Les tests de dépréciation ont été effectués pour chacune de ces unités séparément. Les conditions de ces tests ont été décrites ci-dessous :

Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT")	Batch	Continuous
Goodwill alloué	346 K€	4 980 K€
Méthode de valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Taux d'actualisation	9,2-11,5%	7,0-9,2%
Période de projection	2018-2022	2018-2022
Croissance terminale	2%	2%
Investissements annuels de remplacement	200 K€	1 500 K€
Marge EBITDA/CA	25,00%	25,00%

Les tests de dépréciation des deux UGT ont été effectués conformément à la norme IAS36 et aucune moins-value n'a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2017.

**a) Goodwill « Batch » de 289 K€**

<b>Goodwill alloué « Batch »</b>	<b>346K€</b>
Moins-value 2016	- 57K€
Moins-value 2017	0K€
Juste valeur Goodwill « Batch »	289K€

La juste valeur du goodwill « Batch » s'établit à 289K€ au 31 décembre 2017.

**b) Goodwill « Continuous » de 4 980K€**

<b>Goodwill alloué « Continuous »</b>	<b>4 980K€</b>
Moins-value 2016	- 0 K€
Moins-value 2017	- 0 K€
Juste valeur Goodwill « Continuous »	4 980K€

La juste valeur du goodwill « Continuous » s'établit à 4 980 K€ au 31 décembre 2017.

## 9. STOCKS

<b>K€</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Stock de matière première	863	564
Stock de produits finis	318	725
Stock de pièces de rechange	1.589	1.501
<b>Valeur brute</b>	<b>2.770</b>	<b>2.791</b>
Provision	-1.044	-828
<b>Valeur nette</b>	<b>1.726</b>	<b>1.963</b>

## 10. CREANCES

Ventilation des créances clients brutes :

<b>K€</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Créances clients - valeur brute	5.132	5.944
Créances clients - provision	-12	-53
<b>Créances clients - valeur nette</b>	<b>5.120</b>	<b>5.891</b>
Autres créances	916	2.016
Charges à reporter	403	496
<b>Total</b>	<b>6.439</b>	<b>8.403</b>

<b>K€</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Part non échue	3161	3743
Echues à moins de 90 jours	1912	2133
Echues entre 90 jours et 6 mois	31	54
Echues entre 6 et 12 mois	8	12
Echues à plus de 12 mois	20	2
<b>Total créances clients brutes</b>	<b>5.132</b>	<b>5.944</b>

La provision pour créances douteuses a diminué de 41 K€ et s'établit à 12 K€ au 31 décembre 2017.  
Au 31 décembre 2017, aucun effet à recevoir n'a été escompté par le Groupe (2016 : idem).

## 11. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<b>K€</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Trésorerie	1.120	2.337

La trésorerie du Groupe est en diminution par rapport à l'année précédente en raison du paiement d'un dividende intercalaire de 1 396 K€.

## 12. PROVISIONS ET CREDITEURS À COURT TERME

### 12.1 Provisions

K€	Provision pour pré-retraite	Autres provisions pour risques	Total
<b>Provision au 31/12/16</b>	<b>270</b>	<b>2145</b>	<b>2416</b>
Dotations	48	188	236
Utilisations	-54		-54
Reprises		-1095	-1095
<b>Provision au 31/12/17</b>	<b>264</b>	<b>1238</b>	<b>1502</b>

#### Provisions pour remboursement de subventions de 1 125K€

Le Groupe a obtenu des subventions lors de la construction de l'usine à Bernburg en Allemagne. Les conditions suspensives pour obtenir ces subventions ne seront pas atteints pour les raisons suivantes :

- Conjoncture : la conjoncture économique incertaine a retardé le projet, ce qui a eu une influence substantielle sur l'investissement total du projet (le budget initial est passé de 21,4 millions d'euros en 2011 à 23,8 millions d'euros en 2017), ainsi que sur les subventions allouées par Finanzamt, le ministère de finances allemand, qui ont été réduites de 2,9 M€ en 2011 à 695 K€ en 2017. En conséquence, la part du financement de Coil (fonds propres) a augmenté de 4,2 M et une partie de l'investissement (ligne de coupe à longueur) n'a pu être réalisée (moins effectifs).
- Marché : le marché européen est entré dans une phase de maturité. Si les activités de Coil prospèrent, les prévisions de croissance étaient plus élevées au moment de la candidature initiale. Dans ce contexte, l'usine fonctionne avec trois équipes au lieu de quatre initialement prévues (moins effectifs).
- Emploi : étant donné que le taux de chômage a fortement diminué en Saxe-Anhalt au cours des dernières années, il est plus difficile de trouver les compétences appropriées et les recrutements prennent davantage de temps.
- Modification du projet/automatisation : la société a effectué un investissement supplémentaire considérable en installant à la fois sur les lignes 5 et 6 des chariots de chargement automatisés, qui procurent de grands avantages en termes de sécurité (les déplacements limités des chariots réduisant une source importante de danger), de santé et d'environnement (élimination des fumées diesel). Cet investissement s'accompagne également d'un moindre besoin d'opérateurs.

Les conditions suspensives (notamment en termes de création d'emplois) n'étant pas atteintes pour les raisons précitées, une provision pour remboursement de subventions de 1 875 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2016. Basé sur l'analyse au 31 décembre 2017 la provision a été diminuée de 750 K€.

Il convient de souligner que Coil a engagé des discussions avec le Landesförderinstitut Sachsen-Anhalt et les autorités allemandes afin que les subventions ne soient pas remboursées. Étant donné que les activités de la ligne 3 à Landen ont été transférées à 100 % sur le site de Bernburg, les risques liés au projet de la ligne 6 par rapport au plan initial ont aujourd'hui disparu. En fonction des discussions menées, l'analyse de la situation peut évoluer et la provision être adaptée en conséquence.

## 12.2 Crédateurs à court terme

K€	2017	2016
Fournisseurs	3.430	6.246
Charges à imputer	2.024	2.193
Dettes fiscales et sociales	902	769
Autres crédateurs		
<b>Total</b>	<b>6.357</b>	<b>9.208</b>

Les fournisseurs sont généralement payés à 60 jours et sans paiement d'intérêts. Le fournisseur le plus important de la Société est payé à 60 jours ; au-delà de ce délai des intérêts sont payables au taux légal.

## 13. LE FINANCEMENT DU GROUPE

### 13.1 Structure financière du Groupe

La structure financière du Groupe est constituée des capitaux propres détenus par les actionnaires de la maison-mère, incluant le capital, les réserves et le report à nouveau illustré dans le paragraphe 13.2 ci-dessous, ainsi que des dettes, incluant les emprunts illustrés dans le paragraphe 13.3 ci-dessous, et les liquidités et assimilés liquidités.

#### Le coefficient d'utilisation des fonds propres

En 2017, le Groupe a emprunté 3 350 K€ pour financer l'installation d'une ligne de production en Allemagne et d'une ligne d'anodisation par lots en Belgique. En conséquence, la dette nette reste très raisonnable et le coefficient d'utilisation des fonds propres s'établit à 40% au 31 décembre 2017, soit un niveau identique à l'année précédente.

K€	2017	2016
Dette bancaire	14.135	14.208
Liquidités et équivalents de liquidité	-1.120	-2.337
Dette nette	13.015	11.871
Capitaux investis (capitaux propres du Groupe)	32.260	29.832
<b>Rapport entre la dette nette et les capitaux investis</b>	<b>0,40</b>	<b>0,40</b>

**Analyse de l'évolution de la structure de financement :**

<b>K€</b>	<b>Emprunts</b>	<b>Capital</b>
<b><i>Au début de l'exercice (hors frais capitalisés):</i></b>	<b>14.220</b>	<b>7.429</b>
<i>Dont</i>		
<i>A moins d'un an</i>	4.372	-
<i>A plus d'un an</i>	9.848	-
<b><i>Mouvements de l'exercice:</i></b>		
<i>Remboursements d'emprunts à long terme</i>	-3.435	-
<i>Nouveaux emprunts à long terme</i>	3.350	-
<i>Crédit de caisse</i>		
<i>Augmentation de capital</i>	-	41
<i>Rachat actions propres (contrat de liquidité)</i>	-	1
<b><i>A la clôture de l'exercice (hors frais capitalisés):</i></b>	<b>14.135</b>	<b>7.471</b>
<i>Dont</i>		
<i>A moins d'un an</i>	5.454	-
<i>A plus d'un an</i>	8.681	-

La société bénéficie de trois lignes de crédit adossées à des créances clients pour un montant de 1 000 K€ chacune. Une de ces lignes n'était pas tirée à la fin de l'année 2017. Les deux lignes tirées sont incluses dans la catégorie 'à moins d'un an'. En réalité, ces lignes de crédit sont renouvelables et pourraient diminuer dans le cas d'une baisse importante des créances clients.

## 13.2 Capitaux propres

Le capital souscrit de la société comprend les actions ordinaires, sans notion de valeur nominale, suivantes :

	<b>Nombre d'actions ordinaires</b>	<b>K€</b>
<b>Au 1er janvier 2017</b>	<b>2.777.387</b>	<b>7.429</b>
<i>Dont</i>		
<i>Actions au porteur</i>	<i>1.218.314</i>	
<i>Actions nominatives</i>	<i>1.559.073</i>	
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>2.792.387</b>	<b>7.471</b>
<i>Dont</i>		
<i>Actions au porteur</i>	<i>1.927.508</i>	
<i>Actions nominatives</i>	<i>864.879</i>	

En application des dispositions de la loi belge et des statuts de la société, chaque action ordinaire confère à son porteur le droit :

- de recevoir les dividendes décidés par le Conseil d'Administration, conjointement à d'autres formes de distributions réalisées au prorata
- de voter lors de l'Assemblée Générale annuelle et lors des Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires de la société.

Au 31 décembre 2017, le capital s'élève à 7 471 K€ et le nombre d'actions s'élève à 2.792.387 actions.

### Augmentation de capital à la suite de l'exercice de droits de souscription

Un membre de l'équipe du management a demandé l'exercice de 15 000 warrants pendant la fenêtre d'exercice du 1<sup>er</sup> mai au 15 mai 2017. Le capital a été augmenté par création de 15 000 nouvelles actions jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

<b>Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat de base par action</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Actions ordinaires au 1 <sup>er</sup> janvier	2.777.387	1.854.858
Effet des actions émises	895	455.290
Nombre moyen pondéré d'actions	<b>2.778.282</b>	<b>2.310.148</b>

#### Prime d'émission

<b>K€</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Au 1er janvier</b>	6.172	3.278
Augmentation	80	2894
<b>Au 31 décembre</b>	<b>6.252</b>	<b>6.172</b>

#### Dividendes

L'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2017 a approuvé le versement d'un dividende intercalaire de 0,50 euro par action, représentant une distribution totale de 1 396 K€ au titre de l'exercice 2017.

#### Achat d'actions propres

La Société a procédé en 2017 à des rachats d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société de bourse française Portzamparc, exclusivement pour assurer la liquidité de l'action Coil, cotée sur Euronext Growth Paris. Ces rachats d'actions ont fait l'objet d'un rapport mensuel à l'Autorité des Marchés Financiers en France («AMF»).

Le pair comptable des actions acquises ou cédées pendant l'exercice 2017 s'élève à 2,676 €. Les 14 190 actions acquises en 2017 représentent 0,51 % du capital et les 14 248 actions propres cédées en 2017, aussi 0,51% du capital. Le montant total des acquisitions d'actions propres en 2017 s'élève à 302 139 € et les cessions en 2017 représentent une contrevaletur totale de 301 673€. Le nombre total d'actions détenues en propre par la Société au 31 décembre 2017 est de 147, représentant 0,01% du capital. Depuis le démarrage du contrat, la Société a fait l'acquisition d'un total de 551 111 actions propres et à la cession d'un total de 560 266 actions propres.

#### Plan de warrants

En mai 2015, la Société a mis en place un plan de « warrants » ou droits de souscription au bénéfice de deux membres de l'équipe de management de l'entreprise.

Ce plan concerne un total de 50 000 warrants qui donnent le droit de souscrire à des actions de Coil à un prix unitaire de 8,06 € par action. La période de souscription court du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivent chaque date obligatoire de publication des résultats, le 30 avril et le 31 octobre.

Un membre de l'équipe du management a demandé l'exercice de 15 000 warrants pendant la fenêtre d'exercice du 1<sup>er</sup> mai au 15 mai 2017. Le capital a été augmenté par création de 15 000 nouvelles actions jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes. En conséquence le capital a été augmenté à concurrence de 41 K€.

Lesdites 15.000 nouvelles actions ont été souscrites en espèces, au prix de 8,06 € par action dont :

- 2,7 € (arrondi) par action est comptabilisé sur un compte 'Capital', soit un montant total de 41 K€
- 5,36 € par action est comptabilisé sur un compte 'Primes d'émission', soit un montant total de 80 K€

### 13.3 Détail des emprunts bancaires

K€	Echéances	Taux d'intérêt	2017	2016
<b>Coil S.A.</b>				
Crédit d'investissement	1998-2018	5,15%	23	54
Crédit d'investissement	2017-2024	1,75%	742	
Crédit bail	2014-2021	2,80%	878	1 108
Crédit d'investissement	2017-2024	1,750%	750	
Autres emprunts	N/A	EURIBOR+3%	1 000	250
Autres emprunts	N/A	EURIBOR+1,5%	1 000	1 000
Autres emprunts	2016-2021	EURIBOR+2%	473	608
Autres emprunts	2016-2021	EURIBOR+2%	770	990
Crédit d'investissement	2016-2021	2,550%	752	972
Autres emprunts	2015-2017	EURIBOR+2%	0	169
Crédit d'investissement	2016-2021	2,55%	472	607
Frais de financement	-	-	0	0
<b>Coil GmbH</b>				
Crédit d'investissement	2004-2019	2,14%	577	962
Crédit d'investissement	2004-2018	EURIBOR +1,85%	226	452
Autres emprunts	2005-2018	EURIBOR+1,85%	46	92
Crédit d'investissement	2017-2022	3,10%	5 631	6 956
Crédit d'investissement	2017-2020	3,10%	807	0
Crédit de caisse	2016	3,10%	0	0
Frais de financement	-	-	-11	-11
<b>Total</b>			<b>14 135</b>	<b>14 209</b>

Échéancier de la dette bancaire avant reclassement de toutes les échéances des crédits en défaut dans la catégorie « A moins d'un an » :

K€	Au taux fixe		Au taux variable		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
A moins d'un an	2 534	2 383	2 920	1 989	5 454	4 372
Plus d'un an, moins de deux ans	2 327	2 253	648	920	2 975	3 173
Plus de deux ans, moins de trois ans	2 144	2 060	575	648	2 719	2 708
Plus de trois ans, moins de quatre ans	1 843	1 932	178	575	2 021	2 507
Plus de quatre ans, moins de cinq ans	551	950	0	178	551	1 128
Plus de cinq ans	429	331	0	0	429	331
<b>Total</b>	<b>9 828</b>	<b>9 909</b>	<b>4 321</b>	<b>4 311</b>	<b>14 149</b>	<b>14 220</b>
Frais financiers	-	-	-	-	-11	-11
<b>Total</b>	<b>9 828</b>	<b>9 909</b>	<b>4 321</b>	<b>4 311</b>	<b>14 138</b>	<b>14 209</b>

Les échéances des dettes à long terme à taux fixe ne dépassent pas 7 ans (2016 : 6 ans). Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré pour les emprunts est de 3,2% par an (2016 : 5,1% par an).

La société bénéficie de trois lignes de crédit adossées à des créances clients pour un montant de 1 000 K€ chacune. Une de ces lignes n'était pas tirée à la fin de l'année 2017. Les deux lignes tirées sont incluses dans la catégorie 'a moins d'un an'. En réalité, ces lignes de crédit sont renouvelables et pourraient diminuer dans le cas d'une baisse importante des créances clients.

## 14. DROITS ET ENGAGEMENTS

### 14.1 Engagements

Les paiements de loyers minimaux dans le cadre de leasings opérationnels non résiliables s'établissent comme suit :

K€	2017	2016
A moins d'un an	135	147
Entre deux et cinq ans	318	109
A plus de cinq ans	-	-
<b>Total</b>	<b>453</b>	<b>256</b>

Ces leasings concernent en général des locations de véhicules de société, de camions ou d'équipement industriels, dont certains donnent la possibilité d'exercer une option d'achat à la fin du leasing. Les montants représentent la somme des flux futurs non actualisés.

Pendant les exercices 2014 et 2015, le Groupe a investi dans une installation de cogénération d'énergie, dans le but de diminuer les coûts énergétiques du site à Landen en Belgique. Des subventions proportionnelles aux économies réalisées

seront recevables à partir de l'an 2015. Cet investissement a été financé par un leasing financier. Les paiements de loyers (intérêts inclus) dans le cadre de ce leasing financier, non résiliable, s'établissent comme suit :

<b>K€</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
A moins d'un an	259	259
Entre deux et cinq ans	517	776
A plus de cinq ans		
<b>Total</b>	<b>776</b>	<b>1035</b>

Certains actifs de la société font l'objet d'une inscription hypothécaire de premier rang. Les banques belges ont des hypothèques pour un montant maximal de 6 862 K€ et des garanties sur le fonds de commerce pour un montant total de 6 183 K€. Au 31 décembre 2017, les actifs concernés par les hypothèques se chiffraient à 1 348 K€ (2016 : 1 402 K€) pour Coil S.A., et à 9 338 K€ en premier et second rang pour Coil GmbH. Coil S.A. se porte caution de Coil GmbH pour un montant maximum de 16 480 K€. Par ailleurs, le fonds de commerce de la Société Coil S.A. a été nanti à l'occasion de la mise en place des nouveaux emprunts bancaires et le Groupe s'est engagé à ne pas hypothéquer davantage ses immobilisations.

#### **14.2 Passifs éventuels**

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe reçoit, de temps à autre, des réclamations concernant les produits traités. Lorsque ce genre de réclamation met clairement en cause sa responsabilité, la politique de la société a toujours été de régler le litige au plus vite et de constituer des provisions raisonnables en contrepartie de ces risques. Dans d'autres cas, la société peut être amenée à participer avec d'autres parties à une procédure juridique au terme de laquelle la responsabilité finale pourra être imputée au fournisseur de métal, au fournisseur de matières premières, voire à la partie responsable de l'usage final ou de l'installation du métal traité par la société. Comme il est d'usage dans ce genre de situation, il se peut en outre que le montant réclamé par une tierce partie excède toute indemnisation raisonnable du préjudice que ladite tierce partie affirme avoir subi. Cela étant, le Groupe ne considère pas qu'une ou plusieurs réclamations en suspens puissent avoir une incidence significativement négative sur ses activités ou sa situation financière, hormis les montants qui ont été provisionnés dans les comptes. Au 31 décembre 2017, le montant de ces provisions s'élevait à 475 K€ (2016 : 241 K€).

## 15. PENSIONS

### 15.1 Plan de pensions

A) Les plans de type « régime à prestations définies » concernent uniquement 2 personnes employées en Belgique.

Provision pour engagement net reconnue au bilan :

K€	2017	2016
Valeur actualisée des obligations de pensions financées	50	63
Juste valeur des actifs du plan	25	41
Valeur actualisée des obligations de pension non-financées	25	22

Les actifs sont détenus par des compagnies d'assurance et sont financés par des contributions de Coil et par les membres du personnel.

L'évaluation actuarielle des actifs du plan et obligations liées à ce plan a été effectuée au 31 décembre 2017 (l'avant-dernière a été faite au 31 décembre 2016) par Nexyan. Les hypothèses principales utilisées pour la valorisation actuarielle sont illustrées ci-dessous :

%	2017	2016
Taux d'actualisation	1,6	1,7
retour attendu sur actifs du plan	3,25	3,25
Taux d'augmentation de salaire attendu	2	2
Inflation	2	2

Le montant comptabilisé en charges de l'exercice au titre des régimes à prestations définies s'élève à 3 K€ (2016 : 4 K€).

Les charges liées aux plans de pensions sont incluses dans la ligne « Charges de personnel » du compte de résultat.

B) Les plans de type « contributions définies »

Provision pour engagement net reconnue au bilan :

K€	2017	2016
Valeur actualisée des obligations de pensions financées	457	391
Juste valeur des actifs du plan	354	302
Valeur actualisée des obligations de pension non-financées	103	89

Les actifs sont détenus par des compagnies d'assurance et sont financés par des contributions de Coil et par les membres du personnel.

Réconciliation valeur actualisée des obligations de pension non-financées :

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Net (passif)/actif au début de la période		-33
Les charges de retraite comptabilisées au compte de résultat au cours de l'exercice	-30	-28
Montants comptabilisés en OCI au cours de l'exercice	-13	-54
Les contributions des employeurs effectuées au cours de l'exercice	29	26

Les écarts actuariels (OCI) sont intégralement comptabilisés en capitaux propres.

Le montant comptabilisé en charge de l'exercice au titre des régimes à cotisation définies s'élève à 30 K€.

Les charges liées aux plans de pensions sont incluses dans la ligne « Charges de personnel » du compte de résultat.

L'évaluation actuarielle des actifs du plan et des obligations liées à ce plan a été effectuée au 31 décembre 2017 par Nexyan. Les hypothèses principales utilisées pour la valorisation actuarielle sont décrites ci-dessous :

<b>%</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Taux d'actualisation	1,6	1,7
Mortalité décrements	MR-5 / FR - 5	MR-5 / FR - 5

### **15.2 Provision pour départs en pré-retraite**

En prévision d'éventuels paiements pour départs en pré-retraite, la société a provisionné les montants suivants :

<b>K€</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Provision pour départ à la retraite	264	270

## **16. PARTIES LIEES**

Le Groupe a enregistré les charges suivantes pour rémunération et autres avantages des principaux dirigeants durant l'exercice :

<b>Catégorie de partie liée</b>	<b>K€</b>
Administrateurs	966
Administrateur déléguée (CEO)	1193
Management exécutif	576

\* pour les indépendants, la rémunération représente le coût total pour la Société. Le prestataire est responsable pour ses propres cotisations sociales et autres charges.

Ces frais représentent les avantages à court terme payés et / ou enregistrés en charges dans les comptes ainsi que les éventuelles indemnités de licenciement payés pendant l'exercice. Les dirigeants ne bénéficient d'aucun autre avantage (indemnités de départ en retraites, de fin de contrats de travail ou paiement en actions).

Le montant payé à l'administrateur délégué inclut une prime d'un montant de 500 K€.

Au 31 décembre, le Groupe avait enregistré une provision totale de 42 K€ pour rémunération due aux administrateurs. Les seules autres créances et dettes existantes avec parties liées étaient celles avec d'autres entreprises du Groupe et ont en conséquence été éliminées dans les états financiers présentés.

## 17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

### 17.1 Classification comptable et valeur de marché des instruments financiers

La classification des instruments financiers détenus par le Groupe et leur valeur de marché s'analysent comme suit :

K€	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>				
Prêts et créances au coût amorti	6 035	6 035	7 907	7 907
Trésorerie et équivalents de trésorerie en juste valeur	1 120	1 120	2 337	2 337
<b>Passifs financiers</b>				
Emprunts et dettes au coût amorti	20 628	20 656	26 272	26 300

Sauf exceptions détaillées dans le tableau ci-dessous, les administrateurs considèrent que la valeur comptable des actifs et des passifs financiers valorisés à leur coût amorti dans les états financiers est proche de leur juste valeur :

K€	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunts bancaires à taux d'intérêt fixe	9 828	9 856	9 909	9 937

Les valeurs mobilières de placement qualifiées d'équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en juste valeur par résultat, leur juste valeur étant basée sur leur valeur de marché (cours coté).

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Pour les emprunts bancaires du Groupe contractés à taux variables basés sur l'Euribor 3 mois, leur juste valeur à la clôture est assimilée à leur valeur au bilan.

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.

Le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

A la clôture, le Groupe détient les actifs et passifs financiers suivants évalués en juste valeur :

K€	Ventilation par catégorie			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 120	0	0	1 120
Passifs				
Emprunts et dettes au coût amorti				

## 17.2 Objectifs de la gestion du risque financier

Ces risques comprennent le risque de marché (notamment le risque de change, les risques sur taux d'intérêt liés à la juste valeur et le risque de prix), le risque de crédit, le risque de liquidité et les risques sur taux d'intérêt liés aux liquidités.

Le Groupe s'efforce de minimiser les effets de ces risques en utilisant de temps en temps des instruments financiers dérivés pour couvrir cette exposition. L'utilisation de dérivés financiers est décidée au cas par cas. Le Groupe n'engage, ni ne négocie d'instruments financiers, y compris des instruments financiers dérivés, à des fins spéculatives.

### 17.3 Risque de crédit

Le risque de crédit auquel le Groupe est exposé provient essentiellement des créances et engagements commerciaux vis-à-vis des clients du Groupe, ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en dépôt auprès des établissements bancaires et des instruments financiers et produits de gré à gré contractés avec des institutions financières.

Le Groupe a adopté une politique qui n'autorise à commercer qu'avec des contreparties solvables et à obtenir des garanties suffisantes, le cas échéant, afin d'atténuer le risque de défaillances.

Les clients se répartissent entre différents secteurs industriels et différentes zones géographiques. L'évaluation continue du crédit se fait en fonction de la santé financière des clients et, le cas échéant, une couverture par une assurance-crédit est mise en place. Le Groupe utilise les informations financières à la disposition du public et ses propres antécédents de négociation pour coter ses principaux clients.

Le risque de crédit sur les avoirs liquides et instruments financiers dérivés est limité parce que les contreparties sont des banques dont la cote de crédit attribuée par des agences de notation internationales est élevée.

### 17.4 Risques de marché

Les activités du Groupe l'exposent en tout premier lieu au risque de variation des taux de change des devises étrangères et des taux d'intérêt. Le Groupe engage certains instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque de variation des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères, notamment :

- des contrats de change à terme pour couvrir le risque de variation des taux de change provenant de l'exportation. Aucun contrat n'a été en contracté pendant l'exercice 2017 ;
- des swaps de taux d'intérêt pour atténuer le risque de hausse des taux d'intérêt.

#### 17.4.1 Gestion du risque de variation des taux de change des devises étrangères

Le Groupe effectue certaines transactions libellées en monnaies étrangères. Le chiffre d'affaires réalisé en monnaie étrangère pendant l'année 2017 était nul. L'exposition au risque de variation des taux de change est minimale du fait que les revenus et charges libellés en monnaie étrangère sont en général engagés simultanément et majoritairement sur les mêmes durées. Quand cela n'est pas le cas, le Groupe peut décider d'utiliser des contrats de change à terme.

#### Analyse de sensibilité aux devises étrangères

La valeur comptable des devises étrangères du Groupe dénommées actifs monétaires et passifs monétaires à la date du bilan est la suivante :

K€	GBP		THB		JPY	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Actifs courants						
Passifs courants	-68	-19	-8	-18	-8	0
<b>Position bilancielle nette avant gestion</b>	<b>-68</b>	<b>-19</b>	<b>-8</b>	<b>-18</b>	<b>-8</b>	<b>0</b>
Couvertures en cours à la date de clôture						
<b>Position bilancielle nette après gestion</b>	<b>-68</b>	<b>-19</b>	<b>-8</b>	<b>-18</b>	<b>-8</b>	<b>0</b>
Cours des devises contre euro	0,877	0,867	38,02	44,456	144,93	0
Impact d'une variation du cours de plus ou moins 10 %	non significatif					

#### 17.4.2 Gestion du risque de liquidité et variation des taux d'intérêts

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face aux engagements à leur échéance. Il concerne, d'une part, le risque que des actifs ne puissent être vendus rapidement dans des conditions satisfaisantes en cas de besoin et, d'autre part, le risque d'exigibilité anticipée des passifs ou de non-accès au crédit à des conditions satisfaisantes.

Concernant les actifs financiers, le Groupe dispose essentiellement de disponibilités à l'exception des actifs financiers dédiés au financement de ses engagements au titre des pensions, et des créances envers ses clients (cf. risque de crédit). Le Groupe ne dispose donc pas de titres financiers significatifs susceptibles de présenter un risque de liquidité.

Dans la mesure du possible, le Groupe gère le risque de liquidité en se ménageant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des facilités d'emprunt de réserve, en surveillant les prévisions et les flux de trésorerie réels et en ajustant les dates d'échéance des actifs et passifs financiers.

#### Tableaux des risques de liquidité et de variation des taux d'intérêt

Les taux d'intérêts et les échéances de remboursement des emprunts sont détaillés dans la Note 13.

#### Gestion des risques sur taux d'intérêts

Le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt presque exclusivement du fait de son endettement à long terme. Le risque est géré par le Groupe en maintenant un équilibre entre les emprunts à taux fixe et à taux variable, en ayant recours à des contrats de swap de taux d'intérêt et des accords de taux futur. Les activités de couverture sont régulièrement évaluées en matière de taux d'intérêt et de prise de risques, en vue d'optimiser les stratégies de couverture.

#### Analyse de sensibilité aux mouvements des taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été effectuée en fonction de l'exposition aux taux d'intérêt pour les instruments dérivés et non dérivés à la date du bilan. Pour les dettes à taux variable, l'analyse porte sur la moyenne des encours du début et à la fin

de l'année. Une augmentation ou une diminution de 1% est utilisée pour indiquer le risque de taux d'intérêt en interne aux membres de la direction.

Si les taux d'intérêt avaient varié de 1%, toutes choses demeurant égales par ailleurs, le bénéfice du Groupe au 31 décembre 2017 aurait diminué ou augmenté de 28 K€. Ce montant est calculé par rapport à l'exposition du Groupe aux taux d'intérêt sur ses emprunts à taux variable.

Les tableaux ci-dessous détaillent les échéances contractuelles du Groupe concernant ses passifs financiers. Les tableaux ont été élaborés en fonction des flux de trésorerie non actualisés des emprunts bancaires sur la base de la première date à laquelle le paiement peut être exigé du Groupe. Le tableau inclut les flux de trésorerie se rapportant aux sommes principales, aux intérêts contractuels et aux instruments dérivés.

K€	Flux de trésorerie dans la période:			
	Un an maximum	De deux à cinq ans	Après cinq ans	Total
<b>2017</b>				
Instruments à taux d'intérêt fixe	2 534	6 865	429	9 828
Instruments à taux d'intérêt variable	2 920	1 401		4 321
<b>Total</b>	<b>5 454</b>	<b>8 266</b>	<b>429</b>	<b>14 149</b>
<b>2016</b>				
Instruments à taux d'intérêt fixe	2 383	7 195	331	9 909
Instruments à taux d'intérêt variable	1 989	2 322	0	4 311
<b>Total</b>	<b>4 372</b>	<b>9 517</b>	<b>331</b>	<b>14 220</b>

## 18. FILIALES DE COIL S.A.

Le tableau ci-dessous reprend la liste des sociétés dans lesquelles la Société détient des actions directement ou indirectement.

Nom de la société	Pays de constitution	% du capital détenu (directement ou indirectement)
Coil GmbH	Allemagne	100%
UA SRL (en liquidation*)	Italie	100%

\*Selon l'accord de vente, le bénéfice ou la perte résultant de la liquidation à l'amiable, sera pris en compte par le vendeur de l'entreprise.



## 19. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires du 6 juin prochain de distribuer un dividende de 1,00 € par action au titre de l'exercice 2017. Sa date de mise en paiement sera déterminée lors de cette Assemblée.

## 20. INFORMATIONS RELATIVES A L'ARTICLE 134 DU CODE DES SOCIÉTÉS SUR LES ÉMOLUMENTS RECUS PAR NOTRE SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT

Nous vous informons des émoluments reçus par notre société de commissariat au titre de l'exercice 2016 et 2017 :

<b>En K€</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Commissariat	39	40
Autres missions d'attestation	0	13
Autres missions	92	6



# **COMPTES STATUTAIRES**

## **2017**

Comptes annuels statutaires audités de la société  
Coil S.A./N.V.

pour l'exercice clos le 31 décembre 2017  
préparés conformément aux normes belges

## **COIL NV/SA - RAPPORT DE GESTION 2017**

Chers Actionnaires,

Conformément à l'article 96 du Code des Sociétés (**C. soc.**), nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion statutaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017 de votre Société et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés à cette date.

### **1 EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS ELLE EST CONFRONTÉE (ART. 96, § 1, 1° C. SOC.)**

#### **1.1 Rapport d'activités - Evolution de la structure juridique de la Société au cours de l'exercice écoulé**

##### **Programme d'investissement**

2017 a été une année de changements importants pour la Société.

Au cours de la même année, la Société a achevé son programme d'investissements d'un montant global de 28,8 M€ portant sur l'installation de sa ligne 6 en Allemagne et de sa nouvelle ligne Aloxide en Belgique, avec pour objectif de conforter sa stratégie et de renforcer son leadership mondial pour les années à venir.

Sur le site de Bernburg en Allemagne, une nouvelle ligne ultramoderne d'anodisation en continu a été achevée pour un investissement total de 24,5 M€. Cette ligne, d'une capacité annuelle de 15 000 tonnes, permet de traiter des bobines d'aluminium jusqu'à 3,5 mm d'épaisseur et 2 000 mm de largeur. Elle a également la capacité de réaliser des colorations électrolytiques (à l'épreuve des UV) à haute valeur ajoutée.

En combinaison avec les capacités et les aptitudes de la ligne 5, la ligne 6 permet au site de Bernburg de devenir le plus grand site de production d'anodisation en continu au monde. Focalisé sur les marchés de la distribution et de l'architecture, il se positionne également comme le centre d'exportation du Groupe en dehors de l'Europe. Un certain nombre de fonctions, telles que le service à la clientèle, l'échantillonnage et la commercialisation, ont été établies en Allemagne pour soutenir l'élargissement de l'activité.

Dans le même temps, un certain nombre de changements importants ont été apportés au site de Landen, en Belgique.

La ligne 4, achevée en 1996, a été démantelée au cours de l'exercice. Cette ligne n'avait jamais réussi à réaliser son potentiel en raison de sa complexité et de sa capacité dimensionnelle mal adaptée. En l'absence de nouveaux marchés spécifiques, la décision a été prise de fermer cette ligne. Sa fermeture a permis de libérer l'espace de production et les capacités d'appui pour installer la nouvelle ligne Aloxide.

Cette ligne d'anodisation par lots hautement automatisée a été acquise en 2015 parmi les actifs de la société italienne Italfinish, puis déplacée en Belgique et fortement reconçue. Associée au système de gestion des processus existant sur le site de Landen, la ligne Aloxide permettra à la Société de produire des tôles pré-anodisées, utilisant un procédé entièrement compatible avec le produit anodisé continu existant.

Pendant de nombreuses années, la Société est passée à côté de nouveaux marchés et de nouveaux projets car la quantité minimum de commande était d'au moins une bobine, soit supérieure à 4 tonnes - une bobine étant la quantité nécessaire pour traverser une ligne d'anodisation en continu.



La nouvelle ligne Aloxide donne à la Société une flexibilité de production accrue pour la réalisation d'échantillonnage, de maquettes et de commandes de taille inférieure - par exemple, pour les marchés du design et de la décoration. Elle est ainsi capable de produire n'importe quelle quantité, depuis quelques tôles jusqu'aux quantités nécessaires pour un projet complet. Elle permettra également à la société d'élargir sensiblement sa gamme de produits.

C'est un investissement stratégique majeur pour renforcer le cœur de métier de la Société.

Avec l'arrivée de la ligne 6, la Société a temporairement mis hors service sa ligne 3 en Belgique (avec des produits et des capacités dimensionnelles similaires). Cette ligne, qui constitue l'épine dorsale de l'activité de la société depuis 1985, sera réaménagée avant de reprendre service pour développer les capacités d'anodisation en continu.

Le personnel de production existant sur la ligne 3 a été transféré vers la nouvelle ligne Aloxide. Cette nouvelle activité n'a pas eu d'impact sur les effectifs en Belgique.

Avec la nouvelle capacité Aloxide, le site de Landen est désormais spécialisé dans l'anodisation en continu de métal mince et dans les projets de niche.

L'achèvement de l'ensemble de ce programme d'investissements permettra de réduire les dépenses d'investissement annuelles de la Société à environ 1,5 million d'euros par an et devrait lui permettre de fournir aux actionnaires un solide rendement sur leur investissement.

### **Conditions du marché**

Le marché des produits de la Société reste solide malgré la faiblesse des économies en Europe, en particulier en Europe du Sud. Si l'économie espagnole se renforce, le marché italien (un très grand marché pour l'aluminium) demeure déprimé. Les grandes économies d'Europe du Nord montrent, quant à elles, des signes encourageants de retour à des niveaux de croissance plus élevés en 2018.

En dehors de l'Europe, la société continue de bénéficier d'un fort intérêt en Amérique du Nord, où le produit C-Brite a attiré l'attention des architectes qui recherchent des finitions plus brillantes pour l'intérieur et l'extérieur des bâtiments.

En Asie, dans un contexte de haut niveau d'activité dans la construction, les produits de la Société confirment leurs premiers balbutiements sur ce marché naissant avec d'importantes nouvelles réalisations en Chine, à Hong Kong, en Thaïlande et en Malaisie. Le marché asiatique est important pour la Société non seulement pour ses volumes potentiels, mais aussi parce que la demande est généralement focalisée sur des traitements à haute valeur ajoutée.

Au premier trimestre 2017, l'activité a été impactée par un ralentissement dû au déstockage dans le secteur de la distribution en Europe. Ce phénomène, provoqué par de fortes hausses du prix de l'aluminium, conduit les distributeurs à différer leurs achats dans l'espoir que la hausse des prix soit temporaire. Les distributeurs consomment généralement leurs stocks en 3 mois environ et sont ensuite obligés de reprendre leurs achats. En général, la demande sous-jacente d'anodisation continue ne fluctue pas.

De façon exceptionnelle, la très forte volatilité du prix de l'aluminium au cours de la deuxième quinzaine de décembre 2017 a entraîné une répétition de ce phénomène de déstockage au premier trimestre 2018

## Conclusions

Le marché des produits de la Société continue d'être sain.

L'aspect métallique du produit de la Société permet une créativité de conception recherchée par les architectes. La Société a considérablement étendu sa gamme de finitions. De plus en plus, la Société présente l'aluminium anodisé en continu comme un substitut aux matériaux plus traditionnels et coûteux comme le zinc, l'acier inoxydable ou le cuivre. Son produit présente en outre tous les avantages de l'aluminium - il est léger et entièrement recyclable. Au cours des dernières années, le marché des panneaux composites en aluminium a également adopté l'aluminium anodisé en continu, ouvrant un nouveau marché important dans les matériaux composites.

L'effroyable incendie de la Grenfell Tower à Londres a recentré l'attention sur l'utilisation de matériaux de construction adéquats et de haute qualité, offrant une forte performance face au feu. À cet égard, les produits de la Société font d'excellentes références et les changements attendus depuis longtemps dans les normes de construction à travers le monde devraient soutenir le potentiel de croissance du marché de l'aluminium anodisé.

Avec les nouveaux investissements réalisés en 2017, la Société a diversifié davantage sa capacité dimensionnelle et sa flexibilité de production. Elle dispose en particulier d'une base plus flexible pour développer de nouveaux produits. La ligne Aloxide devrait ainsi constituer une nouvelle source de croissance importante pour les activités de la Société. Une capacité supplémentaire d'anodisation en continu de 15 000 tonnes reste en réserve.

## 1.2 Résultat de l'exercice

### 1.2.1 Examen des comptes annuels et du résultat de l'exercice

A.

Le chiffre d'affaires a atteint 29 492 K€, soit un niveau conforme aux attentes de la société. Il se compare à une base de comparaison importante : le chiffre d'affaires 2016 était en hausse de 32,2% et avait atteint un niveau record.

Le résultat opérationnel augmente de 17,7% pour s'établir à 2 410 K€ contre 2 048K€ en 2016. La diminution de la marge brute et compensées par la baisse des services et biens divers (3 851K€) et la comptabilisation en 2016 des charges d'exploitation non récurrentes (919K€).

Le résultat financier représente une charge nette de 184K€ en 2017. Celui-ci s'améliore de 996 K€ par rapport à l'année précédente compte tenu des charges financières non-récurrentes liées à la moins-value des participations United Anodisers srl (974 K€).

Après ces charges financières nettes de 184 K€, le résultat avant impôts s'établit à 2 226 K€.

B.

Au niveau du **bilan**, les actifs immobilisés ont augmenté de 1 894 K€ pour atteindre 26 914 K€. La Société a finalisé en décembre 2017 un nouvel investissement stratégique d'un montant de 4 499 K€, comprenant une ligne d'anodisations par lots (4 028 K€) et une ligne de coupe à longueur (471 K€).

Les immobilisations financières incluent une créance de 8 728 K€ envers la filiale allemande. Une partie de cette créance, soit un montant de 6 847 K€ est subordonnée aux remboursements des emprunts contractés en Allemagne.

La valeur des stocks a diminué de 411 K€, principalement en raison de la diminution des stocks de produits finis.

Les créances commerciales ont diminué de 765 K€, compte tenu de la baisse importante des ventes au quatrième trimestre 2017 en comparaison d'un quatrième trimestre 2016 particulièrement élevé. Les autres créances ont diminué de 3 115 K€ et incluent en 2016 un montant de 924 K€ 'TVA à récupérer' et une créance de 1 750 K€ sur United Anodisers (Batch) Ltd. La trésorerie de la Société au 31 décembre 2017 s'établit à un niveau stable de 945 K€ contre 1 007 K€ au 31 décembre 2016.

Les prêts bancaires augmentent de 1 093 K€ pour ressortir à 6 851 K€ contre 5 758 K€. La Société a remboursé des emprunts pour un montant de 1 148 K€ et a simultanément contracté d'autres emprunts en relation avec les investissements pour un montant de 2 250 K€. La Société détient encore une ligne de crédit de 1 000 K€ qui n'était pas tirée au 31 décembre 2017.

Les autres dettes de 2 792 K€ comprennent un dividende à payer de 1 € par action.

Les capitaux propres s'établissent à 19 786 K€, en baisse de 1 842 K€ par rapport au 31 décembre 2016. Cette diminution tient principalement compte de l'augmentation de capital réservée de 41 K€ et du résultat de l'année après le paiement des dividendes pour un montant de 4 189 K€.

### 1.2.2 *Affectation du résultat de l'exercice*

Le conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires du 6 juin prochain de distribuer un dividende annuel de 1,00 € par action au titre de l'exercice 2017. Sa date de mise en paiement sera déterminée lors de cette Assemblée.

### 1.3 **Principaux risques et incertitudes**

La Société est évidemment sujette à des risques industriels normaux, qui affectent toute entreprise, comme la concurrence, le risque de substitution de produit, le risque de liquidité, la capacité à lever des fonds nouveaux, la responsabilité du fait des produits, la qualité et la continuité du management, l'efficacité de la stratégie, la solvabilité des clients et tous les autres risques assurables usuels.

Les activités du Groupe utilisent des produits chimiques et des quantités d'eau importantes. Ceci exige une gestion saine de l'environnement et des investissements afin de rester en conformité avec les lois environnementales. En particulier, la Société a déjà été confrontée à une fuite de produits chimiques. Les investigations de cette fuite ont démontré que le taux de pollution des sols est minime et diminue, et de conclure que la Société n'a aucune action à entreprendre à la suite de cette étude. La Société a néanmoins décidé d'investir en 2016/2017 dans l'installation d'une station de purification de l'eau.

Le procédé de production de la Société est électrochimique ; il exige une consommation significative d'énergie et, en conséquence, rend l'entreprise vulnérable à des évolutions à la hausse des coûts énergétiques qui pourraient être difficiles à répercuter intégralement dans les prix de vente. La sous-traitance représente la majeure partie de l'activité du Groupe. Pour la plus grande partie de ces ventes, la Société n'achète ni ne vend le métal qu'il traite. De plus en plus, la politique du Groupe est de prendre des mesures pour augmenter la demande d'aluminium anodisé dans le marché en travaillant auprès des acteurs de spécification. Mais, en tant que sous-traitant, la Société est très dépendante des moyens mis en œuvre par ses clients pour vendre l'aluminium anodisé.

La demande peut périodiquement être influencée par le déstockage ou le réapprovisionnement des distributeurs en métal en réaction aux mouvements marqués dans le prix de l'aluminium. Etant donné le rapport élevé des coûts fixes inhérents à l'activité de la Société, des fluctuations importantes dans le chiffre d'affaires peuvent avoir un effet significativement négatif ou positif sur le cash-flow et la rentabilité.

En ce qui concerne l'activité « Projets », la Société doit fournir le métal sur lequel il applique le traitement de surface, ce qui implique, pour une partie de son activité, l'achat et la vente de métal. Selon la politique de la Société, dès qu'une commande est reçue d'un client, le métal est immédiatement acheté au laminoir à des prix prédéterminés selon les prix à terme LME applicables en fonction du calendrier de livraison du projet. Les risques de change sont en général couverts du fait que les achats se font dans la même monnaie que les ventes. Il arrive cependant, que les achats soient négociés en euro alors que la vente se fait en dollars américains. Cela n'arrive que rarement et la Société surveille le niveau de risque engendré par chaque événement. Occasionnellement, la Société peut, pour des raisons opérationnelles, maintenir des stocks limités de métal, dont la valeur fera objet de fluctuations en fonction des variations du prix LME pour l'aluminium.

La demande d'aluminium laminé en Europe peut ponctuellement être très élevée et excéder la capacité disponible. Or, la Société peut uniquement traiter le métal de la plus haute qualité, un type de métal qui ne provient généralement que des laminoirs européens. Le manque ponctuel de capacité peut ainsi générer un manque de métal sur le marché et donc de longs délais de livraison. La quantité de métal disponible pour un traitement par la Société est, en conséquence, parfois ponctuellement limitée, ce qui impacte négativement son chiffre d'affaires. A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autres circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du Groupe.

## **2** **ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (ART. 96, § 1, 2°, C. SOC.)**

Le conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires du 6 juin prochain de distribuer un dividende de 1,00 € par action au titre de l'exercice 2017. Sa date de mise en paiement sera déterminée lors de cette Assemblée.

**3 CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ (ART. 96, § 1, 3°, C. SOC.)**

*Cf. Principaux risques et incertitudes.*

*Perspectives*

Le marché des produits de la Société continue d'être sain.

L'aspect métallique du produit de la Société permet une créativité de conception recherchée par les architectes. La Société a considérablement étendu sa gamme de finitions. De plus en plus, la Société présente l'aluminium anodisé en continu comme un substitut aux matériaux plus traditionnels et coûteux comme le zinc, l'acier inoxydable ou le cuivre. Son produit présente en outre tous les avantages de l'aluminium - il est léger et entièrement recyclable. Au cours des dernières années, le marché des panneaux composites en aluminium a également adopté l'aluminium anodisé en continu, ouvrant un nouveau marché important dans les matériaux composites.

L'effroyable incendie de la Grenfell Tower à Londres a recentré l'attention sur l'utilisation de matériaux de construction adéquats et de haute qualité, offrant une forte performance face au feu. À cet égard, les produits de la Société font d'excellentes références et les changements attendus depuis longtemps dans les normes de construction à travers le monde devraient soutenir le potentiel de croissance du marché de l'aluminium anodisé.

Avec les nouveaux investissements réalisés en 2017, la Société a diversifié davantage sa capacité dimensionnelle et sa flexibilité de production. Elle dispose en particulier d'une base plus flexible pour développer de nouveaux produits. La ligne Aloxide devrait ainsi constituer une nouvelle source de croissance importante pour les activités de la Société. Une capacité supplémentaire d'anodisation en continu de 15 000 tonnes reste en réserve.

**4 ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (ART. 96, § 1, 4°, C. SOC.)**

La Société a effectué certaines activités de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, principalement pour développer des traitements sur du métal très fin.

**5 EXISTENCE DE SUCCURSALES (ART. 96, § 1, 5°, C. SOC.)**

La Société n'a pas ouvert de succursales.

**6 CONFLITS D'INTÉRÊTS (ART. 96, § 1, 7°, C. SOC. JUNCTO ART. 523, §1, AL. 2, C. SOC.)**

Veillez trouver en annexe les comptes rendu des conseils d'administration concernés par cet article.

**7 ACQUISITION DE PARTS PROPRES (ART. 96, § 1, 7° C. SOC. JUNCTO ART. 620, AL. 1 C. SOC.)**

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice écoulé, d'acquisition de parts propres autres que conformément au contrat de liquidité passé avec PORTZAMPARC. Le pair comptable des actions acquises ou cédées pendant l'exercice 2017 s'élève à 2,676€. Les 14 190 actions acquises en 2017 représentent 0,5 % du capital souscrit et les 14 248 actions propres cédées en 2017, aussi 0,5% du capital souscrit. Le prix total des acquisitions d'actions propres en 2017 s'élève à 302 139€ et les cessions en 2017 représentent une contrevaletur totale de 301 673€. Le nombre total d'actions détenues en propre par la Société au 31 décembre 2017 est de 147, représentant 0,005% du capital souscrit. Depuis le démarrage du contrat, la Société a fait l'acquisition d'un total de 551 111 actions propres et à la cession d'un total de 560 266 actions propres.

**8 UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (ART. 96, § 1, 8°, C. SOC.)**

Néant.

**9 APPLICATION DES RÈGLES D'ÉVALUATION (ART. 28 À 31, A.R. DU 30 JANVIER 2001 PORTANT EXÉCUTION DU CODE DES SOCIÉTÉS)**

Le conseil renvoie aux règles d'évaluation telles que décrites dans les comptes annuels de la société.

**10 PLAN DE WARRANTS**

En mai 2015, la Société a mis en place un plan de « warrants » ou droits de souscription au bénéfice de deux membres de l'équipe de management de l'entreprise. Ce plan concerne un total de 50 000 warrants qui donnent le droit de souscrire à des actions de Coil à un prix unitaire de 8,06€ par action. La période de souscription court du 1 mai 2016 au 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivent chaque date obligatoire de publication des résultats, le 30 avril et le 31 octobre.

Un membre de l'équipe du management a demandé l'exercice de 15 000 warrants pendant la fenêtre d'exercice du 1<sup>er</sup> mai au 15 mai 2017. Le capital a été augmenté par la création de 15 000 nouvelles actions jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Lesdites 15 000 nouvelles actions ont été souscrites en espèces, au prix de 8,06 € (par rapport à un prix de marché moyen sur les quatre dates de souscription de 8,10 €) par action dont :

- 2,7 € (arrondi) par action est comptabilisé sur un compte 'Capital' pour un montant total de 41 K€
- 5,36 € par action est comptabilisé sur un compte 'Primes d'émission' pour un montant total de 80 K€

**11 DÉCHARGE**

Le conseil d'administration est d'avis qu'il a rempli ses fonctions de manière convenable et demande à l'assemblée générale de lui octroyer la décharge pour les opérations effectuées dans le cadre de son mandat au cours de l'exercice social écoulé.

**COMPTES ANNUELS**

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
Frais d'établissement.....	6.1	20	.....	.....
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	26.913.549,14	25.019.173,14
Immobilisations incorporelles .....	6.2	21	1.118.375,03	2.760.095,86
Immobilisations corporelles .....	6.3	22/27	13.012.267,24	10.296.756,83
Terrains et constructions .....		22	1.347.797,80	1.401.928,45
Installations, machines et outillage .....		23	10.300.638,50	6.481.636,55
Mobilier et matériel roulant .....		24	56.700,75	87.756,08
Location-financement et droits similaires .....		25	912.774,19	1.140.967,75
Autres immobilisations corporelles .....		26	.....	.....
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27	394.356,00	1.184.468,00
Immobilisations financières .....	6.4/6.5.1	28	12.782.906,87	11.962.320,45
Entreprises liées .....	6.15	280/1	12.762.538,77	11.941.952,35
Participations .....		280	4.035.000,00	4.035.000,00
Créances .....		281	8.727.538,77	7.906.952,35
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .....	6.15	282/3	.....	.....
Participations .....		282	.....	.....
Créances .....		283	.....	.....
Autres immobilisations financières .....		284/8	20.368,10	20.368,10
Actions et parts .....		284	.....	.....
Créances et cautionnements en numéraire .....		285/8	20.368,10	20.368,10

Nr. BE 0448.204.633

C 3.1

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	7.878.263,34	12.326.010,57
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	.....	.....
Créances commerciales .....		290	.....	.....
Autres créances .....		291	.....	.....
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	1.269.546,33	1.681.049,02
Stocks .....		30/36	1.269.546,33	1.681.049,02
Approvisionnements .....		30/31	951.723,40	955.555,28
En-cours de fabrication .....		32	.....	.....
Produits finis .....		33	317.822,93	725.493,74
Marchandises .....		34	.....	.....
Immeubles destinés à la vente .....		35	.....	.....
Acomptes versés .....		36	.....	.....
Commandes en cours d'exécution.....		37	.....	.....
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	5.576.039,74	9.455.648,54
Créances commerciales .....		40	5.087.636,35	5.852.468,04
Autres créances .....		41	488.403,39	3.603.180,50
<b>Placements de trésorerie</b> .....	6.5.1/6.6	50/53	9.277,43	11.238,61
Actions propres .....		50	3.295,74	4.038,50
Autres placements .....		51/53	5.981,69	7.200,11
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	945.010,42	1.007.025,06
<b>Comptes de régularisation</b> .....	6.6	490/1	78.389,42	171.049,34
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	34.791.812,48	37.345.183,71

Nr. BE 0448.204.633

C 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....		10/15	19.786.369,28	21.628.496,69
<b>Capital</b> .....	6.7.1	10	7.541.124,87	7.500.624,87
Capital souscrit .....		100	7.541.124,87	7.500.624,87
Capital non appelé .....		101	.....	.....
<b>Primes d'émission</b> .....		11	6.358.328,09	6.277.928,09
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12	.....	.....
<b>Réserves</b> .....		13	825.240,54	713.965,11
Réserve légale .....		130	725.240,54	613.965,11
Réserves indisponibles .....		131	100.000,00	100.000,00
Pour actions propres .....		1310	100.000,00	100.000,00
Autres .....		1311	.....	.....
Réserves immunisées .....		132	.....	.....
Réserves disponibles .....		133	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....(+)/(-)		14	5.061.675,78	7.135.978,62
<b>Subsides en capital</b> .....		15	.....	.....
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b> .....		19	.....	.....
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b> .....		16	57.654,42	350.545,97
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5	57.654,42	350.545,97
Pensions et obligations similaires .....		160	57.654,42	80.073,97
Charges fiscales .....		161	.....	.....
Grosses réparations et gros entretien .....		162	.....	.....
Obligations environnementales .....		163	.....	.....
Autres risques et charges .....	6.8	164/5	.....	270.472,00
<b>Impôts différés</b> .....		168	.....	.....

Nr. BE 0448.204.633

C 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>				
.....		17/49	14.947.788,78	15.366.141,05
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	6.9	17	3.671.349,87	3.367.631,02
Dettes financières .....		170/4	3.671.349,87	3.367.631,02
Emprunts subordonnés .....		170	.....	.....
Emprunts obligataires non subordonnés .....		171	.....	.....
Dettes de location-financement et dettes assimilées .....		172	640.451,50	877.807,38
Etablissements de crédit .....		173	3.030.898,37	2.489.823,64
Autres emprunts .....		174	.....	.....
Dettes commerciales .....		175	.....	.....
Fournisseurs .....		1750	.....	.....
Effets à payer .....		1751	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes .....		176	.....	.....
Autres dettes .....		178/9	.....	.....
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	6.9	42/48	11.090.820,91	11.998.510,03
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42	1.179.489,86	1.140.133,30
Dettes financières .....		43	2.000.000,00	1.250.000,00
Etablissements de crédit .....		430/8	2.000.000,00	1.250.000,00
Autres emprunts .....		439	.....	.....
Dettes commerciales .....		44	4.317.704,70	6.902.307,66
Fournisseurs .....		440/4	4.317.704,70	6.902.307,66
Effets à payer .....		441	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes .....		46	.....	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	6.9	45	801.239,35	956.069,07
Impôts .....		450/3	118.816,93	322.643,84
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	682.422,42	633.425,23
Autres dettes .....		47/48	2.792.387,00	1.750.000,00
<b>Comptes de régularisation</b> .....	6.9	492/3	185.618,00	.....
..... <b>TOTALDUPASSIF</b>		10/49	34.791.812,48	37.345.183,71

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b> .....		70/76A	29.931.164,15	33.383.711,72
Chiffre d'affaires.....	6.10	70	29.492.291,37	32.802.220,18
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) .....	(+)(-)	71	.....	.....
Production immobilisée .....		72	.....	.....
Autres produits d'exploitation.....	6.10	74	438.872,78	581.491,54
Produits d'exploitation non récurrents.....	6.12	76A	.....	.....
<b>Coût des ventes et des prestations</b> .....		60/66A	27.521.236,97	31.335.434,14
Approvisionnements et marchandises .....		60	11.161.824,10	9.674.196,43
Achats .....		600/8	10.913.679,41	10.367.430,86
Stocks: réduction (augmentation) .....	(+)(-)	609	248.144,69	-693.234,43
Services et biens divers .....		61	8.799.019,53	12.650.297,09
Rémunérations, charges sociales et pensions .....	(+)(-)	6.10 62	3.952.599,57	3.944.427,96
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	3.404.212,87	3.251.281,23
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....	(+)(-)	6.10 631/4	122.621,00	239.618,43
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....	(+)(-)	6.10 635/8	.....	123.563,78
Autres charges d'exploitation.....	6.10	640/8	80.959,90	532.840,22
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....	(-)	649	.....	.....
Charges d'exploitation non récurrentes.....	6.12	66A	.....	919.209,00
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....	(+)(-)	9901	2.409.927,18	2.048.277,58

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b> .....		75/76B	1.625,27	12.987,34
Produits financiers récurrents .....		75	1.625,27	12.987,34
Produits des immobilisations financières .....		750	.....	.....
Produits des actifs circulants .....		751	.....	.....
Autres produits financiers .....	6.11	752/9	1.625,27	12.987,34
Produits financiers non récurrents .....	6.12	76B	.....	.....
<b>Charges financières</b> .....		65/66B	184.270,53	1.180.075,73
Charges financières récurrentes .....	6.11	65	184.270,53	206.075,73
Charges des dettes .....		650	163.010,00	184.473,68
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) .....		651	.....	.....
Autres charges financières .....		652/9	21.260,53	21.602,05
Charges financières non récurrentes .....	6.12	66B	.....	974.000,00
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....		9903	2.227.281,92	881.189,19
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b> .....		780	.....	.....
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680	.....	.....
<b>Impôts sur le résultat</b> .....		67/77	1.773,28	1.302,73
Impôts .....	6.13	670/3	1.773,28	1.302,73
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales...		77	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....		9904	2.225.508,64	879.886,46
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b> .....		789	.....	.....
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....		9905	2.225.508,64	879.886,46

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	9.361.487,26	7.179.972,94
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	2.225.508,64	879.886,46
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	7.135.978,62	6.300.086,48
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2	.....	.....
sur le capital et les primes d'émission.....	791	.....	.....
sur les réserves .....	792	.....	.....
<b>Affectations aux capitaux propres</b> .....	691/2	111.275,43	43.994,32
au capital et aux primes d'émission.....	691	.....	.....
à la réserve légale .....	6920	111.275,43	43.994,32
aux autres réserves .....	6921	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....(+)/(-)	(14)	5.061.675,78	7.135.978,62
<b>Intervention d'associés dans la perte</b> .....	794	.....	.....
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/7	4.188.536,05	.....
Rémunération du capital .....	694	4.188.536,05	.....
Administrateurs ou gérants .....	695	.....	.....
Employés .....	696	.....	.....
Autres allocataires .....	697	.....	.....



## **REGLES D'EVALUATION**

### A. Principe général

Les règles d'évaluation ont été établies en concordance avec l'Arrêté Royal du 6 octobre 1976 portant sur les comptes annuels des entreprises.

### B. Règles propres à l'entreprise

Frais d'établissement : les frais d'établissement et les frais d'augmentation de capital amortis sur une période de 3 ans, les autres 5 ans.

Les coûts de restructuration et les frais d'étude : sont amortis sur la durée du projet auquel ils se rapportent.

Les frais d'établissement et les autres actifs incorporels relatifs à de nouveaux investissements et à leurs futures activités seront seulement dépréciés à partir de la mise en activité de la ligne.

Immobilisations incorporelles : sont amorties sur 3 à 5 ans

Goodwill :

“La préoccupation principale de la Société est que les comptes annuels présentent une image fidèle de la situation financière de la Société, tel que posé par l'article 4.3. de la Directive 2013/34/EU et l'article 24 de l'Arrêté Royale du Code des Sociétés. La comptabilisation de l'acquisition de l'entreprise Italienne a été effectuée conformément à cette préoccupation.

À la suite de l'application l'article 95 de l'Arrêté Royale du Code des Sociétés, un goodwill important est exprimé dans les comptes. Ce montant du goodwill est le résultat des motivations propres à Coil tel que l'intention d'éliminer la compétition et l'ambition de créer des avantages de synergie.”



Immobilisations corporelles : Les actifs corporels sont valorisés à leur valeur d'acquisition et dépréciés de la façon suivante :

Terrains bâtis : 5% linéaire.

Terrains : 0% (le terrain a été réévalué à sa valeur actuelle).

Bâtiments : 5% - 10% linéaire.

Matériel et lignes d'anodisation : 10% - 20% linéaire.

Matériel de bureau, mobilier et software : 3 à 10 ans linéaire.

Installation sous leasing et frais supplémentaires : 10%.

Les immobilisations en cours : ne sont pas amorties avant leur mise en activité.

Stock : les stocks sont valorisés à leur valeur d'acquisition suivant la méthode FIFO ou à la valeur du marché à la date de clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition. Le stock des pièces détachées est régulièrement analysé et des moins-values peuvent être enregistrés en fonction de l'ancienneté, du degré de rotation et du caractère stratégique des pièces de rechange.

Créances : les créances sont reprises à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dès que le recouvrement de la créance est identifié comme incertain.

Dettes : sont reprises à leur valeur nominale

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Provision pour risques et charges

Après consultation des instances concernées, les provisions requises pour les litiges en cours, les intérêts de retard et les frais de gestion des dossiers sont enregistrées, sur base du principe de prudence.



En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état XVIIIbis.

#### Instruments financiers dérivés, opérations de couverture

Coil a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir des risques de taux d'intérêt découlant de ses activités de financement (couverture de flux de trésorerie futurs attribuables à des dettes financières comptabilisées).

La politique de Coil consiste à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier et à ne pas détenir ou émettre des instruments à des fins de transaction.

Les critères fixés par Coil pour classer un instrument dérivé parmi les instruments de couverture sont les suivantes :

- " l'on s'attend à ce que la couverture soit efficace pour parvenir à compenser les variations de flux de trésorerie attribuables au risque couvert ;
- " l'efficacité de la couverture peut être évaluée de façon fiable ;
- " il existe des documents appropriés décrivant la relation de couverture à l'origine de la couverture.

Coil a l'intention d'acquérir le savoir-faire d'une société liée. La valeur d'achat de ce savoir-faire sera déduite de la valeur des actifs financiers.



**COIL S.A./N.V.**  
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

tenue à l'Auberge du Jeu de Paume, Chantilly, France, le 26 janvier 2017 à 9h30.

Présence:                    Jim Clarke (Président)

Finance & Management International N.V. ('FMI'), - Chief Executive Officer, représentée par Timothy Hutton ('CEO')

Genaxis bvba, représentée par Yves Willems

Patrick Chassagne

1. Le Président déclare la présente réunion ouverte avec l'ordre du jour suivant :

- Bonus du Président
- Bonus du CEO
- Bonus des Administrateurs
- Mesures incitatives à long terme pour les Administrateurs

Le Président indique au Conseil avoir un intérêt directement opposé au point suivant de l'ordre du jour. Par conséquent, il indique qu'il ne participera pas à la réunion pendant la délibération et décision sur le point suivant à l'ordre du jour conformément à l'Article 523, §1, Section 4 du Code des sociétés belge. Les Administrateurs poursuivent la réunion sur le point suivant à l'ordre du jour en l'absence du Président et justifient leur décision. Les conséquences financières sont également détaillées.

2. Le CEO propose une augmentation de la rémunération annuelle payée au Président de 275.500 € à 500.000 € par an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le rôle du Président a pris nettement plus d'importance au cours des 24 derniers mois et est devenu, en pratique, similaire à celui d'un Président Exécutif. Son implication dans les problématiques liées à l'actionnariat et au financement de la Société a dépassé ce qui était initialement envisagé. Pour le futur, il est prévu que le Président s'implique très activement, avec le CEO, dans les activités de corporate finance de la Société. Les Administrateurs présents approuvent cette augmentation à l'unanimité. Cette augmentation de rémunération devra être ratifiée par l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 7 juin 2017.

Le Président rejoint la réunion.

Le Managing Director indique au Conseil avoir un intérêt directement opposé au point suivant de l'ordre du jour, en sa qualité d'administrateur de FMI. Par conséquent, le Managing Director indique qu'il ne participera pas à la réunion pendant la délibération et décision sur le point suivant à l'ordre du jour conformément à l'Article 523, §1, Section 4 du Code des sociétés belge. Les Administrateurs poursuivent la réunion sur le point suivant à l'ordre du

jour en l'absence du Managing Director et justifient leur décision. Les conséquences financières sont également détaillées.

3. Le Président propose que l'augmentation significative récente de la valeur des actions de la Société a plus de 30 € par action est le reflet attendu de la mise en place par le CEO de la stratégie approuvée par le Conseil d'Administration, il y a quelques années. La performance de la Société s'est améliorée de manière substantielle et les perspectives de la Société avec la Ligne 6 et les nouvelles activités d'anodisation de lots sont très prometteuses. Le Conseil approuve à l'unanimité un bonus exceptionnel de 500.000 €.

Le CEO rejoint la réunion.

4. Le Conseil a approuvé le plan de développement futur de la Société en 2010. Celui-ci a pu être réalisé grâce au support du Président et du Conseil d'Administration malgré les diverses tentatives d'actionnaires minoritaires de détourner la stratégie à leur profit. A titre de reconnaissance pour cette croissance significative dans la valeur des actions de la Société à plus de 30 € par action, les bonus exceptionnels suivant sont proposés :

Jim Clarke	250.000 €
Genaxix bvba	40.000 €
Patrick Chassagne	40.000 €

Ces bonus devront être ratifiés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 7 juin 2017.

5. Compte tenu des performances opérationnelles en progression de la Société et des autres opportunités offertes par le plan d'investissement actuel, la Société continuera à poursuivre un certain nombre de stratégies alternatives pour améliorer la valeur actionnariale. Il est primordial que la Société parviennent à garder les talents de l'actuel Conseil d'Administration. Malgré les diverses tentatives d'actionnaires minoritaire de détourner la stratégie de la Société à leur profit, le Conseil a continué, dans des circonstances difficiles, à exécuter et promouvoir la stratégie à long-terme de la Société.

Une issue envisageable, qui serait en faveur de tous les actionnaires, serait une exit à une valorisation élevée – à savoir une offre par un tiers pour l'acquisition de la majorité de contrôle de la Société. Dans un tel cas, il est donc proposé que les Administrateurs soumettent à l'Assemblée Générale Annuelle du 7 juin 2017 une proposition d'attribution d'un success fee exceptionnel de 1million € par Administrateur en cas de réalisation d'une telle transaction pour autant que (i) les administrateurs concernés soient restés Administrateur jusqu'à la date de la réalisation de la transaction et (2) la transaction soit conclue à un prix par action de 5000 € ou plus.

6. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



**COIL S.A./N.V.**  
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
tenue par conférence téléphonique le 24 octobre 2017 à 11h30

**Présence:** **Jim Clarke (Président)**

Finance & Management International N.V. ('FMI'), - Chief Executive Officer, représentée par Timothy Hutton ('CEO')

Patrick Chassagne

7. Le Président déclare la présente réunion ouverte avec l'ordre du jour suivant :
- Update concernant la double cotation sur le marché AIM
  - Proposition d'un dividende de 0,50 € par action
  - Augmentation de la rémunération de Patrick Chassagne à concurrence de 25%, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017
  - Proposition de convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire le 21 novembre 2017
8. Le CEO analyse les progrès réalisés concernant la proposition de double cotation sur le marché AIM. Les conseils professionnels poursuivent leur révision légale et financière de la Société en vue de la double cotation envisagée.
9. Après analyse des projections de cash flow présentée par le CFO par écrit, préalablement à la réunion, le Conseil décide de proposer aux actionnaires le paiement d'un dividende de 0,50 € par action.

*M. Chassagne indique au Conseil avoir un intérêt directement opposé au point suivant de l'ordre du jour. Par conséquent, M. Chassagne indique qu'il ne participera pas à la réunion pendant la délibération et décision sur le point suivant à l'ordre du jour conformément à l'Article 523, §1, Section 4 du Code des sociétés belge. Les Administrateurs poursuivent la réunion sur le point suivant à l'ordre du jour en l'absence de M. Chassagne et justifient leur décision. Les conséquences financières sont également détaillées.*

10. Compte tenu de l'investissement substantiel de M. Chassagne dans le cadre de ses fonctions d'Administrateur, il est décidé de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires d'accepter une augmentation de 25% de sa rémunération.

M. Chassagne rejoint la réunion.



11. Il est décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires le 21 Novembre 2017 à 11h en vue de l'approbation des points (3) et (4) ci-dessus.
  
12. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COIL SA POUR  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017  
COMPTES CONSOLIDES**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de la société Coil SA (« la société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 7 juin 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la société Coil SA pour la première exercice.

**Rapport sur l'audit des comptes consolidés**

***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultat consolidé et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total du bilan consolidé s'élève à KEUR 54.390 et dont le compte de résultat consolidé et des autres éléments du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de KEUR 4.171.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Paragraphe d'observation***

Nous attirons votre attention sur les points 7.2 et 8.2 des comptes consolidés, qui décrit les estimations comptables critiques et les jugements en matière des pertes de valeur estimées pour le goodwill et les impôts différés.

### ***Points clés de l'audit***

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

#### *Exactitude du chiffre d'affaires et de la marge brute*

Le chiffre d'affaires et la marge brute sont des mesures importantes utilisés pour évaluer la performance de Coil SA. Il y a toujours un risque que le chiffre d'affaires soit présenté plus élevé / plus bas que ce qui a été réellement généré par l'entreprise.

Nos procédures d'audit comprennent des tests de conception, de mise en place et d'efficacité du fonctionnement des procédures de contrôle interne (principalement manuelles) ainsi que des tests de validation pour assurer l'exactitude des transactions et du chiffre d'affaires. Comme la société n'utilise pas un logiciel ERP entièrement intégré, nous avons dû nous appuyer sur différents contrôles internes manuels, renforcés par nos procédures de validation.

#### *Evaluation du goodwill*

Le goodwill représente 9,69% de l'actif total du bilan consolidé et résulte d'une acquisition d'une société italienne, United Anodiser srl. Deux unités génératrices de trésorerie ont été identifiées: l'anodisation en continu et l'anodisation par lots. Les tests de dépréciation suivant la norme IAS36 ont été effectués pour chacune de ces unités séparément. Ces derniers tests sont subjectifs par nature en raison des jugements qui doivent être faits, notamment sur le rendement futur.

Comme indiqué dans la note 8.2, le Groupe utilise un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour déterminer la valeur d'utilité pour chaque unité génératrice de trésorerie appropriée, sur la base des hypothèses clés suivantes:

- Taux de croissance des ventes;
- Marge de négociation; et
- Taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie projetés.

Par conséquent, les tests de dépréciation de goodwill sont considérés comme un point clé de l'audit en raison de l'impact des hypothèses susmentionnées, comme indiqué dans la note 8.2. des états consolidés.

Nous avons concentré nos tests sur les principales hypothèses formulées par la direction et nos procédures incluait, entre autres:

- Évaluation et identification des unités génératrices de trésorerie;
- Évaluation du modèle utilisé pour déterminer la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie, ainsi qu'évaluer le taux d'actualisation utilisé;
- Comparaison des prévisions de flux de trésorerie avec les budgets approuvés et avec des autres informations économiques et de marché pertinentes, ainsi que tester les calculs sous-jacents;
- Analyses de sensibilité

### ***Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes consolidés***

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;

- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également à l'organe de gestion une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués à l'organe de gestion, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

### **Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Responsabilités de l'organe de gestion***

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés..

#### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

#### ***Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

***Mentions relatives à l'indépendance***

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Anvers, le 26 avril 2018

Mazars Réviseurs d'Entreprises  
Commissaire  
représenté par

Anton Nuttens  
Réviseur d'entreprises